



Au Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014

Introduction

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le rapport de gestion 2014 couvre la troisième année complète de la législature 2011 – 2016 (*fin de la législature au 30 juin 2016*).

Parmi les nombreux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il faut relever particulièrement les thèmes suivants :

➤ **Gestion des déchets (page 19)**

Pour 2013, Valorsa indiquait que, « suite à l'introduction de la **taxe au sac**, les tonnages des déchets incinérables firent d'emblée une chute de moitié, qui s'est maintenue tout au long des 12 mois ». En 2014, les tonnages n'ont que peu évolué. L'autopsie des poubelles a montré que la population trie très bien et que peu de matériaux pouvaient encore sortir du sac, déchets verts mis à part.

Si elle salue le côté positif de l'introduction de cette taxe, il est à relever surtout que la Municipalité est toujours très préoccupée, particulièrement après le week-end, par l'état de désolation des Ecopoints, consécutif à la négligence et aux incivilités d'une minorité d'habitants et d'entreprises de notre Village, voire provenant d'autres Communes. Le personnel du Service de voirie consacre de nombreuses heures à la remise en ordre de ces Ecopoints.

➤ **Chantiers dans les hauts du Village**

Le chantier du chemin de la Judée et la rénovation de l'Esplanade du Complexe de Prazqueron ont fortement marqué cette partie de notre Village et passablement perturbé la circulation. La Municipalité se réjouit du bon avancement de ces travaux.

➤ **Cantine ROMIDI (page 47)**

En accueillant 22 à 38 enfants chaque jour, la Municipalité constate que ce service répond à un réel besoin et que cela constitue un premier pas de l'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) dont le principe a été adopté en novembre 2009 par les Vaudois. L'art. 63A de la Constitution vaudoise confie aux Communes l'organisation « d'un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ». Les modalités d'application de cet accueil sont toujours en discussion.

➤ Urbanisme (page 5)

Depuis maintenant plusieurs années, le développement de notre Village, pour au moins les deux prochaines décennies, a été également en permanence à l'ordre du jour, avec des dossiers lourds, examinés dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) (www.lausanne-morges.ch), et dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, ainsi que du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) (www.sdnl.ch), qui fixe les grandes lignes d'un développement.

En décembre 2013 a été lancée l'étude du **Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) « Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne »** par lequel les Municipalités de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne souhaitent mettre en valeur une portion de leur territoire communal. Le Plan Directeur Localisé permet d'élaborer une « idée d'aménagement » réaliste, qui permettra d'adapter en conséquence le Plan Directeur Communal (PDCoM) et le Plan Général d'Affectation (PGA). Le PDLi, instrument à caractère stratégique, impose uniquement les règles nécessaires pour garantir l'intérêt public, en réservant autant de souplesse que possible pour les autorités et les constructeurs. La complexité du projet a rendu nécessaire de nombreuses séances techniques, ainsi que des ateliers participatifs. Une mise en consultation, dans le cadre d'une exposition publique de 4 jours, ayant obtenu un vif succès, ainsi qu'une présentation publique, des tables rondes et des visites guidées, ont permis un bon avancement du projet pour un envoi à l'examen préalable du Service du Développement Territorial (SDT) au début 2015.

Les pages suivantes vous donnent, dans le détail et par dicastère, les très nombreux points qui ont retenu, séance après séance, l'attention de la Municipalité durant l'année 2014.

CHAPITRE I

Dicastère de M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Contenu :	1. Administration générale	2. Infrastructure et Urbanisme
	* * *	
Effectif :	Greffe municipale :	
	1 secrétaire municipale	Mme N. Pralong
	1 secrétaire	Mme K. Zumstein, jusqu'au 31.03.2014
		Mme M. Campiche, dès le 01.04.2014
	1 apprentie de commerce	Mme I. Masson

1. Administration générale

1.1 Séance de Municipalité

L'Autorité exécutive a tenu 49 séances ordinaires, dont 35 incorpore. Elle a traité 920 points, soit en moyenne 19 par séance, notés au procès-verbal.

La Vice-présidence a été assurée par Mme C. Canu jusqu'au 30 juin 2014, puis par M. L. Mancini dès le 1^{er} juillet 2014.

1.2 Demande de bourgeoisie

La Municipalité a transmis au Canton ses décisions d'octroi de la bourgeoisie de Romanel-sur-Lausanne pour :

Naturalisation ordinaire :	décision de la Municipalité du
- M. et Mme Muhialdin Jafer Hassan et Ghadija Rashid	03.03.2014
- M. Gaston Garcia Alonso	03.03.2014
- Mme Vinciane Dohmen	19.05.2014
- M. David Gomes Da Veiga	01.12.2014
- Mme Catherine Le Saux	22.12.2014
- M. et Mme Fetim et Elizabeta Miftari	22.12.2014

Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération :

- Mlle Melissa Veiga	01.12.2014
----------------------	------------

1.3 Offres d'emploi

Nous avons enregistré et répondu à 54 offres spontanées d'emploi concernant les services de l'administration, de la voirie et des bâtiments.

1.4 Préfecture

Le Préfet, M. Serge Terribilini, est venu visiter l'Administration communale le 3 novembre 2014. Une check-liste des différents points qu'il souhaitait aborder a été dûment complétée à cet effet.

1.5 Réunion des Syndics du District et Forum des Exécutifs

La rencontre entre Syndics et Préfets de Lausanne a eu lieu le 30 avril 2014, à Lausanne.

1.6 Lausanne Région - Secteur Nord

Deux séances ont eu lieu en date du 6 mars 2014 et du 4 septembre 2014.

Le rapport d'activités de Lausanne Région est disponible sur le site Internet :

http://www.lausanneregion.ch/documents/rapport_2014.pdf

1.7 Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants venus s'installer à Romanel-sur-Lausanne entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014 seront reçus par la Municipalité en mai 2015.

1.8 Nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens et jeunes étrangers nés en 1995 ont été reçus le 17 mars 2014 à la Petite Charrue. Ce sont 20 jeunes filles et jeunes gens qui ont répondu à notre invitation. Ils se sont vu offrir l'ouvrage "La Suisse mode d'emploi".

1.9 Nonagénaires

La Municipalité a décidé, dès 2005, de porter à **fr. 800.--** la somme proposée aux nonagénaires de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, en abandonnant toute autre proposition de cadeau, et d'offrir en supplément le journal correspondant au jour et à l'année de naissance de la personne fêtée.

En 2014, les personnes suivantes ont été fêtées :

- M. André Henriod
- Mme Mina Fiaux
- Mme Elise Baudet
- Mme Marcella Häusler

1.10 Invitations et échanges

Réception des entreprises : mardi 30 septembre 2014, à 18h30, dans les locaux rénovés du Centre commercial Migros1032 Romanel.

Nous avons reçu la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne le 5 mai 2014, et il a été répondu à l'invitation de la Municipalité de Jouxens-Mézery pour partager un repas, le 13 mai 2014.

De plus, de nombreuses personnes ont été reçues et nous avons répondu à plusieurs invitations, selon nos disponibilités.

1.11 Cours, journées d'études, séminaires

Les membres du personnel ont suivi des cours et/ou assisté à des journées d'études ou séminaires divers, en fonction de leur activité.

1.12 Informatique

Dans le cadre du contrat de location du matériel informatique, le parc de machines et de serveurs a été renouvelé en avril 2013. Notre réseau se compose dès cette date de 2 serveurs, 15 postes de travail et 1 accès Internet. Un serveur prend en charge la gestion des utilisateurs, de la messagerie, du réseau et des sauvegardes; le deuxième serveur est dédié aux applications "métiers". Un service de messagerie, permettant un accès à distance à chaque boîte aux lettres, a été mis en place. La sécurité de notre système informatique a été renforcée par l'installation d'un système de sauvegarde adapté à nos besoins et par la mise en place d'un pare-feu, d'un anti-virus centralisé et d'un filtre anti-spams centralisé également. Une convention de services a été conclue avec Ixion Services SA en date du 12 avril 2013, ceci afin de garantir le bon fonctionnement du parc informatique.

Tous les employés communaux possèdent un profil, ainsi qu'un accès à la messagerie.

Peu de modifications sont intervenues en 2014, à l'exception de travaux préliminaires en vue de la mise en place de GED (Gestion Electroniques des Documents), ainsi que de la solution « communal.ch » (changement des logiciels métiers-comptabilité, contrôle des habitants et salaires). Dès fin novembre 2014, les membres de la Municipalité bénéficient d'un accès Extranet, pour prendre connaissance à distance notamment des documents qui seront traités lors de leur prochaine séance.

1.13 Site Internet

Le site Internet de la Commune est accessible depuis le 12 avril 2001. Il a totalement été réorganisé en automne 2009, sans que les rubriques disponibles soient modifiées. Il a été complété par de nouvelles rubriques, notamment avec des informations sur les séances du Conseil communal. Le but de cette refonte était de permettre un meilleur suivi par les différents collaborateurs de l'Administration communale, qui pourront intervenir directement pour apporter très rapidement les dernières modifications.

Le site permet aux habitants d'obtenir des informations sur, entre autres, diverses procédures administratives, les coordonnées des différents services de l'Administration, des entreprises, des sociétés locales. Quelques règlements communaux et les numéros du Romanel Info sont également disponibles. Informations ponctuelles (offres d'emploi, votations).

La restructuration complète du site, prévue initialement en 2014-2015, a été reportée en 2016, priorité étant donnée à la GED et à la mise en place de la solution « communal.ch » (changement des logiciels métiers-comptabilité, contrôle des habitants et salaires).

2. Infrastructures et urbanisme

2.1 *Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers généraux*

2.1.1 Schéma Directeur Nord Lausanne

Les travaux du Schéma Directeur du Nord Lausannois ont été poursuivis tout au long de l'année. Quatre séances ordinaires du GROFIL (Groupe de Pilotage) ont été tenues les 29 mars, 19 juin, 11 septembre et 20 novembre 2014.

Dès le 1^{er} juillet 2011 (début de la législature 2011-2016), M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne, a été désigné comme Président; MM. Raymond Bron, Syndic de Cugy, et Louis Savary, Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne, sont Vice-présidents. M. Jacques Baudet est Chef de projet du SDNL dès le 1^{er} novembre 2008 (poste à 80 % jusqu'au 31 décembre 2010, qui a été porté à 90 % dès le 1^{er} janvier 2011). Il a été procédé à l'engagement d'un assistant en la personne de M. Loukas Andriotis. Le Président, les deux Vice-présidents et le Chef de projet forment le Bureau exécutif du SDNL.

Le Syndic en charge de l'urbanisme représente la Commune de Romanel-sur-Lausanne au GROFIL, remplacé en cas d'absence par sa suppléante, Mme la Municipale Christine Canu.

PDL Intercommunal

Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne



Le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude pour l'élaboration d'un Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) sur le périmètre du Chantier 1, et plus spécifiquement sur l'entier du territoire de notre Commune. Il présente les avantages suivants :

- il intègre les Conseils communaux à la décision et respecte ainsi le processus démocratique ;
- il place les Communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne sur le même niveau décisionnel ;
- il consolide durablement la planification du périmètre intercommunal du Chantier 1 ;
- il induit une réflexion sur un périmètre intercommunal de plus de 400 hectares ;
- il tient compte de l'évolution de tout ce qui l'entoure ;
- il bénéficie de l'expérience accumulée lors de l'étude du Chantier 1 ;
- il bénéficie d'autres Chantiers d'études et de nombre d'études ou portions d'études déjà réalisées ;
- il détermine les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du périmètre à court, moyen et long terme (transports individuels, transports publics, mobilité douce, aménagements publics et infrastructures sociales), ainsi qu'une recherche concertée de leur financement (Confédération, Canton, Communes, tiers) ;
- il intègre le LEB dans la réflexion au sujet de son mode de fonctionnement à terme ;
- la Commune de Romanel-sur-Lausanne profite de la démarche pour actualiser son Plan Directeur communal et son Plan Général d'Affectation au plus tard à l'horizon 2018 (directives du Grand Conseil et du Conseil d'Etat);
- son financement bénéficie d'un effet d'échelle et de cofinancements ;
- il intègre toute la problématique d'une décharge de matériaux d'excavation (DMEX) prévue à Vernand ;
- il bénéficie de remarques constructives formulées dans le cadre d'une analyse de son périmètre, cela dans le cadre du Chantier d'étude 4a du SDNL « Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage » ;
- il intégrera les concepts généraux et particuliers formulés par l'étude du Chantier 2 du SDNL « Etude stratégique d'accessibilité multimodale » ;
- il proposera un concept d'implantation et d'intégration du « Site d'intérêt cantonal, Marais/Sauge » (cf. PADE "Politique d'Appui au Développement Economique de l'Etat de Vaud") sur ce périmètre particulier, qui sera repris dans le Chantier d'étude 3bc ;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PQ Pré-Jaquet ;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Brit ;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Camarès ;
- il intégrera l'étude des circulations à l'Ouest de la voie LEB entre Camarès et le Lussex, diligentée par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, sur demande du SDNL;

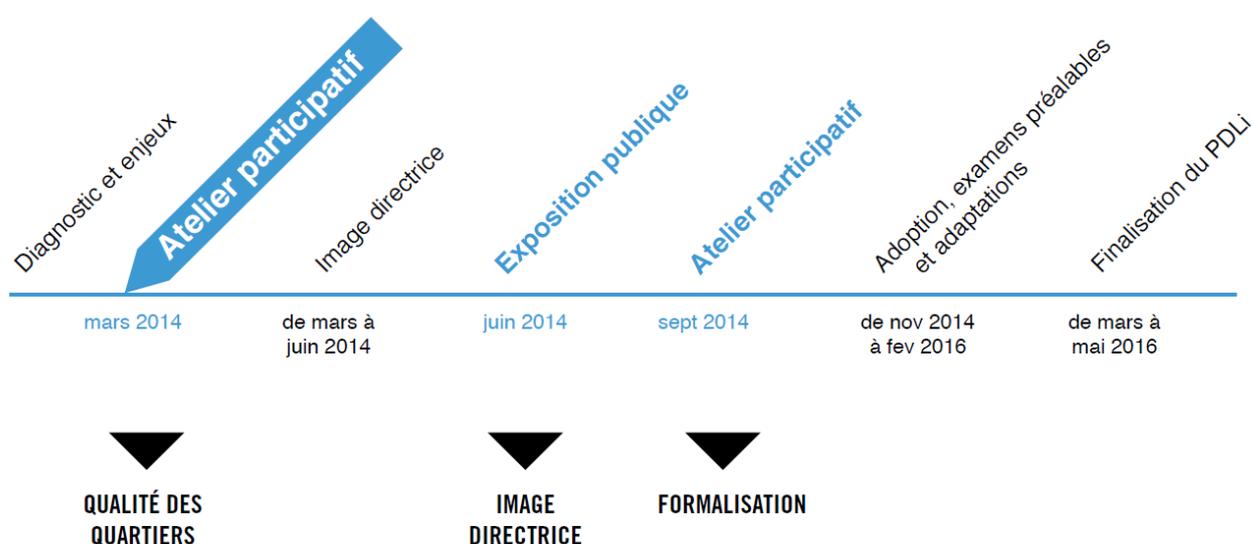
- il intégrera l'étude des besoins en infrastructures scolaires et enfance (Harmos) menée par le SDNL dans les périmètres ASIGOS et AJENOL ;
- il traitera de l'aménagement des espaces publics, chapitre faible de l'étude du Chantier 1 ;
- il permettra d'intégrer, le cas échéant, les projets de renaturation de la Pétause, du Petit-Flon, du Lavaux, du Torcou et du ruisseau de Broye, pour autant que cela représente un intérêt prépondérant ;
- il bénéficiera d'éléments d'analyse dans le cadre de l'étude en cours des détournements des débits de pointe des ruisseaux de Broye et des Baumettes, bassin versant Mèbre amont ;
- il intégrera la nouvelle politique cantonale en matière d'installations commerciales à forte fréquentation (ICFF).

Le **cahier des charges** pour le mandataire chargé d'établir le PDLi a été adopté le 5 juillet 2013 par l'ensemble des membres du Groupe Décisionnel (GD) et du Groupe Technique (GT), représentant les entités suivantes :

- **La Commune de Romanel-sur-Lausanne**
- **La Commune de Lausanne**
- **Le SDT pour l'Etat de Vaud**
- **Le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL),**
- **La Commune boursière du Mont-sur-Lausanne.**

Le mandat a fait l'objet d'une mise en concurrence, selon les règles et principes du droit des marchés publics. Le 27 septembre 2013, les partenaires susmentionnés ont confié le mandat à **URBAPLAN SA**, qui assure la Direction (M. Igor Andersen), la coordination de projet et opère comme répondant principal.

La séance de lancement de l'étude a eu lieu le 18 décembre 2013. Le planning initial était le suivant :



Afin de respecter des buts et contenus définis dans l'article 38b de la LATC et les documents directeurs supérieurs, le mandataire retenu doit :

- coordonner les résultats des études réalisées et en cours ;
- coordonner les options prises dans le cadre d'avant-projets et de projets de planification cantonales et communales en cours dans le périmètre ;
- réaliser les études complémentaires utiles ;
- traduire les orientations stratégiques en intégrant toutes les mesures utiles ;
- tenir compte des remarques pertinentes et constructives formulées par la population et les associations à l'occasion de la consultation publique du chantier 1 de décembre 2009, ainsi que lors des ateliers participatifs.

Pleinement associée au projet d'envergure que constitue le Plan Directeur Localisé intercommunal « Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne », notre Commune participe activement à l'ensemble de ses travaux, depuis le lancement de la démarche en décembre 2013. Situé géographiquement entre la lisière de Vernand-Dessous, de la Mèbre, de l'autoroute et de la RC 448 c, notre territoire communal est largement concerné par ce projet.

En effet, cet outil d'aménagement, utilisé pour mettre en valeur un grand secteur des territoires des Communes de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne, a pour objectif d'élaborer un concept d'aménagement réaliste, puisque nos deux communes sont soucieuses d'offrir à nos populations, qui y vivent et/ou y travaillent, un développement futur de qualité et véritablement durable, en alliant respect des planifications et garantie de l'intérêt public.

Il constitue un rempart protecteur contre les « découpages par morceaux » du territoire et l'accumulation incohérente de parcelles différentes, sans véritable logique, ni harmonie d'urbanisation.

Depuis le premier trimestre 2014 se sont succédés différents moments importants du travail d'élaboration de ce document. Ils ont réuni cinq types d'acteurs et niveaux de réflexion :

- Le groupement des mandataires, sous la responsabilité du Bureau Urbaplan,
- le Groupe technique du projet (services communaux et de l'Etat de Vaud en charge des questions opérationnelles),
- le Groupe décisionnel du projet (Exécutifs communaux et chefs de service de l'Etat en charge des questions politiques),
- les Commissions d'urbanisme des deux Conseils communaux,
- les associations, partis politiques et groupes d'intérêt des deux Communes.

En marge des nombreuses séances techniques, rendues nécessaires par la complexité du projet et la volonté manifestée par les Communes de peser l'ensemble des intérêts en jeu au regard de l'intérêt collectif, deux ateliers participatifs ont été organisés en mars et en octobre, réunissant les représentants de la société civile et politique, à Romanel. Ils ont tout d'abord permis de la faire participer à l'enrichissement du diagnostic et à la définition des enjeux menés par les mandataires, puis à définir les éléments de l'image directrice du PDLi, véritable idée d'aménagement futur.

Elle a également été présentée à l'ensemble des Commissions communales concernées (urbanisme, politique régionale, transports), aux propriétaires concernés, ainsi qu'aux Conseils communaux des deux Communes, permettant ainsi le dialogue et une meilleure compréhension des enjeux par chacun des protagonistes.

Sa vaste mise en consultation, grâce à l'exposition publique sur 4 jours, aux tables rondes organisées chaque jour, aux visites guidées organisées sur le terrain et à sa présentation lors d'une large soirée d'information publique, a remporté un vif succès, la population s'étant déplacée en masse pour y participer activement.

L'enrichissement du projet a ainsi été le fait de toutes et tous, ce dont notre Commune se réjouit.

Aujourd'hui, le projet de PDLi validé par le Groupe politique est soumis à l'examen préalable des autorités cantonales. En espérant que l'esprit du PDLi soit d'obtenir la qualité de vie, par la prise en compte de l'ensemble des données, afin de trouver ensemble les bonnes solutions, soit apprécié à sa juste valeur dans l'intérêt de toutes et tous.

2.1.4 Du PDL au Plan Directeur communal et au Plan Général d'Affectation

Suite à la ratification du Plan Directeur cantonal, au 1^{er} août 2008, par le Grand Conseil, les communes faisant partie du périmètre d'agglomération ont la directive de refaire leurs Plans Généraux d'Affectation et leurs Plans Directeurs communaux dans les 5 à 10 ans. Le Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) a servi de base pour l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur communal.

La Municipalité a confié le mandat pour l'élaboration du Plan Directeur communal à **URBAPLAN SA** (M. Igor Andersen). Un groupe de suivi, formé de MM. Lothar Helm et François Morier, respectivement Président et Membre de la Commission d'urbanisme, de Mme Christine Canu et M. Edgar Schiesser, respectivement Conseillère municipale et Syndic responsable de l'urbanisme, ainsi que de M. Stéphane Auer, Ingénieur communal, a siégé les 2 septembre, 20 octobre et 24 novembre, cela pour assister notre mandataire dans l'élaboration d'une première version du PDCom.

Dans la foulée, le Plan Général d'Affectation devra également être mis en chantier.

2.1.5 PALM – Projet d'Agglomération Lausanne – Morges

Le dynamisme économique de la région Lausanne-Morges, créatrice d'emplois, est la raison principale du futur accroissement démographique. Selon les prévisions statistiques, pas moins de 43'000 emplois seront créés dans la région d'ici 2030 et environ 69'000 habitants s'installeront dans le périmètre. Sur cette base, la planification territoriale du PALM envisage, voire anticipe, les futurs besoins en logements, en transports et en équipements.

Quatre règles prévalent en faveur d'un développement urbain au cœur de l'agglomération :

- L'utilisation des surfaces urbanisées permet de tirer profit et de mieux rentabiliser des parcelles déjà aménagées (énergies, canalisations, routes, etc.) lors de constructions, d'agrandissements, de transformations ou de rénovations. Ces zones sont pour la plupart déjà équipées.
- La concentration de l'urbanisation dans des endroits appropriés garantit une bonne accessibilité en transports publics (emplacements bien intégrés); elle modère ainsi les trajets pendulaires de véhicules privés.
- La construction ou la transformation de bâtiments augmente la qualité des espaces urbains, notamment dans les secteurs problématiques au plan environnemental. Chaque intervention donne l'occasion d'améliorer ou de mettre aux normes actuelles le périmètre déjà bâti.
- Le développement des espaces urbains dans l'agglomération limite les surfaces construites en périphérie et préserve ainsi les espaces verts, la biodiversité, l'agriculture et les zones de délasserment.

2.2 Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers locaux

2.2.1 Projet de PPA "Le Village"



(projet mis à l'enquête publique)

Le village ancien de Romanel-sur-Lausanne, sur la zone, est régi par le Plan d'Extension Partiel "Romanel-Village", approuvé par le Conseil d'État le 5 février 1986. Ce document avait été conçu notamment pour assurer la sauvegarde du caractère architectural du village, à valeur historique. Dans le prolongement de l'actualisation du Plan Directeur communal (1997), la Municipalité a décidé d'entreprendre la révision du PEP « Romanel-Village », afin d'apporter une dimension dynamique et incitative aux règles d'aménagement en vigueur, tout en prenant en compte la substance actuelle du règlement relatif à la conservation qualitative du tissu villageois. Les objectifs recherchés sont :

- sauvegarder la qualité du noyau historique de Romanel-sur-Lausanne et le mettre en valeur ;
- organiser le renforcement de l'urbanisation, en respectant la typologie des diverses composantes du domaine bâti ;
- reconnaître au village, lieu privilégié de rencontres et d'échanges, son statut de centre civique et social de la Commune ;
- favoriser le maintien et le développement des activités socio-économiques et des équipements collectifs existants ;
- protéger les éléments naturels, le paysage et l'environnement en général ;
- favoriser le développement durable, tout particulièrement la production et l'économie d'énergie ;
- Les terrains concernés par le PPA "Le Village" se situent dans le périmètre du site stratégique C du PALM, pour lequel une densité moyenne, entre 100 et 150 habitants et emplois par hectare, a été fixée. Les objectifs généraux pour ce site stratégique sont la mise en valeur du couloir du LEB et la création d'une nouvelle centralité autour des gares. Le projet de PPA "Le Village" est conforme aux principes définis pour ce site stratégique.

Le projet de PPA "Le Village" avait obtenu, au printemps 2013, l'aval du Service du Développement Territorial (SDT), après un 3^{ème} examen préalable auprès des services de l'Etat. Sur cette base, notre mandataire en charge du projet (Bureau Parel) et le Bureau Technique communal ont, sous la direction de la Municipalité, préparé le dossier complet nécessaire à la légalisation d'un PPA, soit le **Règlement, le Plan Partiel d'Affectation et le rapport d'aménagement (47 OAT)**. Ont également été organisées :

- Une séance d'information à l'intention des 90 propriétaires concernés par le PPA, le jeudi 31 octobre 2013 ;
- Des rencontres avec différents propriétaires pour la préparation des servitudes de passage pour la mobilité douce, pour l'implantation d'éco-points et enfin pour l'aménagement de trottoirs ;
- Des séances de signatures devant notaire avec les propriétaires concernés par les servitudes relatives au PPA Le Village.

Suivant les exigences de la LATC, la **séance d'information publique** a eu lieu le 15 janvier 2014 et l'**enquête publique** s'est déroulée du 17 janvier au 17 février 2014.

En même temps que le PPA, il a été indispensable d'établir un **Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire**.

Le 11 janvier 2011, le Grand Conseil a modifié la loi sur les impôts communaux, en permettant aux communes de prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipement communautaire communal ou intercommunal liées à des mesures d'aménagement du territoire. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2011 (art. 4b à la suite du Préavis Municipal No 25/2013 intitulé "Règlement général concernant la taxe relative d'aménagement du territoire"), le Conseil communal a adopté un règlement général au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire. Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de l'intérieur le 21 mai 2013. Il prévoit qu'une taxe, destinée à couvrir le 50 % de l'équipement communautaire lié à une mesure d'aménagement du territoire, doit être mise à la charge des propriétaires; un règlement spécifique chiffrant celle-ci devant être adopté parallèlement à toute nouvelle mesure d'aménagement du territoire (art. 3 al. 4 du règlement général précité). Afin de concrétiser et compléter ce règlement général, la Municipalité a proposé d'adopter un règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire. Ce projet de règlement a été présenté aux propriétaires concernés le 29 septembre 2014. Des projets de conventions leur ont été également soumis.

Le Préavis Municipal 45/2014 intitulé "Plan Partiel d'Affectation le Village" qui devait être présenté au Conseil communal lors de sa séance du 20 novembre 2014 a été retiré par la Municipalité, le volet de cette contribution au financement de l'équipement communautaire n'étant manifestement pas suffisamment élaboré et la communication aux propriétaires n'ayant pas été suffisante.

La Municipalité a immédiatement remis l'ouvrage sur le métier et reviendra avec un préavis complémentaire devant le Conseil communal courant 2015.

2.2.2 Projet de Plan de Quartier (PQ) "Pré-Jaquet"

Ce projet, bien connu du Conseil communal, avait fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 2,5 hectares, est susceptible d'accueillir environ 500 habitants et emplois à l'horizon 2017-2019. Le projet avait fait l'objet, le 12 décembre 2012, d'un examen favorable de la Cellule de Pilotage Technique (CPT) du SDNL.

Les discussions avec les promoteurs se sont poursuivies et une convention de constitution de servitudes a été signée. Elles ont permis d'adresser un projet de Plan de Quartier (PQ) "Pré-Jaquet" au Service du Développement Territorial (SDT) pour un 1^{er} examen préalable. Le SDT a fait part des avis des services cantonaux le 18 juillet 2013, ce qui a permis de préparer un dossier remanié qui a été adressé au SDT pour un examen complémentaire qui a eu lieu entre mars et septembre 2014. Une dernière étude ayant été demandée, le dossier a fait l'objet d'un dernier examen du SDT qui a donné son accord pour la procédure (présentation publique, mise à l'enquête, traitement des oppositions) permettant de présenter un préavis au Conseil communal courant 2015.



2.2.3 Avant-projet de PPA "Le Brit"

Ce projet, également bien connu du Conseil communal, a fait également l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 14 hectares, dont 4 en zone ORNI, actuellement en zone intermédiaire, est susceptible d'accueillir environ 1'600 habitants et emplois à l'horizon 2016-2020.

Ce dossier n'a subi aucune évolution en 2014, la Municipalité ayant choisi de donner la priorité à l'avancement du PPA "Le Village" et PQ "Pré-Jaquet".

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le périmètre concerné est actuellement en zone intermédiaire et donc soumis à la restriction de développement prévue par l'Ordonnance fédérale entrée en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, avec des mesures transitoires relatives à la création de nouvelles zones à bâtir durant la période transitoire précédant l'approbation du nouveau Plan Directeur Cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral. La surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton concerné.

2.2.4 Eclatement de la Jonction autoroutière de la Blécherette Barreau Sud de Romanel – Chemin de la Sauge et Carrefour du Lussex

Barreau Sud de Romanel – Chemin de la Sauge et Carrefour du Lussex

Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral a pris notamment les décisions suivantes :

- Le projet général Route Nationale N09, intitulé "Eclatement de la jonction de la Blécherette" du 27 février 2009, avec des coûts devisés à **fr. 63,77 mio.** est approuvé et débloqué pour l'élaboration du projet définitif, y compris le rapport d'impact sur l'environnement 3^{ème} étape ;
- Les aménagements autoroutiers ne seront réalisés que simultanément avec les mesures d'accompagnement du canton et des communes pour les routes d'accès, nécessaires au bon fonctionnement de la jonction et de ses accès.

Dans la foulée, et comme l'exige la décision du Conseil fédéral, le dossier du **Barreau de la Sauge et du Dénivelé du Lussex** a été remis à l'ordre du jour et le Conseil communal a accordé un crédit d'étude pour la part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne à l'étude préliminaire en vue de l'aménagement de ce dispositif routier.

Le but de l'étude consiste donc à affiner les réflexions d'aménagement déjà menées par la Commune de Romanel-sur-Lausanne et le Service des Routes sur le Barreau de la Sauge lors de l'élaboration du projet général d'éclatement de la jonction de la Blécherette, en intégrant les nouvelles données concernant les Transports Publics (TP), le développement communal à court, moyen terme, et les pistes de réflexion du chantier 2 SDNL à plus long terme.

Le résultat consiste à établir les hypothèses de dimensionnement de l'axe pour proposer un aménagement de la voirie et son principe d'exploitation, notamment au droit des carrefours principaux et des accès intermédiaires. Une adaptation des carrefours d'extrémités, qui sont déjà proposés, sera éventuellement faite.

L'horizon de réalisation du Barreau de la Sauge (mesure A du PALM 2012) qui nous préoccupe est celui de la première étape de réalisation de l'éclatement de la jonction de la Blécherette, soit 2018-2020; l'horizon de dimensionnement est 2030, en coordination avec l'horizon PALM 2012 et avec celui de la planification de la jonction.

Cette étude est cofinancée à parts égales par l'Etat de Vaud (le Service de la mobilité étant en charge de gérer ce financement) et la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

En 2014, de nombreuses séances sont organisées sous l'égide de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) pour permettre tout d'abord de se mettre d'accord sur une variante d'aménagement qui a été validée par le Canton, le LEB, les Municipalités de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxens-Mézery. S'agissant du financement de ces travaux, une pré-convention doit impérativement être négociée d'ici fin juin 2015. Le dossier fera ensuite l'objet d'un préavis au Conseil communal.



2.2.5 Site d'activités de la Sauge, dimensionnement, positionnement et vocation

Dans le cadre du processus d'actualisation des sites stratégiques de la Politique des Pôles de Développement (PPDE) conduit par le Groupe Opérationnel des Pôles (GOP), les Communes de Romanel-sur-Lausanne, de Jouxens-Mézery et le Canton de Vaud s'engagent en tant que partenaires dans une démarche visant à la planification du territoire de la Sauge.

Reconnaissant les conditions favorables offertes par le Nord Lausannois, les planifications supérieures, Projet d'Agglomération Lausanne - Morges (PALM 2012) et Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL 2007), inscrivent la Sauge comme site stratégique, en lui attribuant des fourchettes de développement en termes d'emplois et de surfaces pour les accueillir. De plus, selon la PPDE, la Sauge est identifiée comme un potentiel site stratégique de développement d'intérêt cantonal.

Or, à ce jour, la Sauge est affectée en zone agricole avec des terrains de qualité 1 inscrits en Surface d'Assolement (SDA). Elle est proche de zones d'activités ou mixtes, existantes et en cours de planification, dont il faut tenir compte. La valorisation de la Sauge nécessite donc une planification d'affectation à fonder sur l'évaluation des besoins économiques auxquels elle devrait répondre et sur une clarification de sa destination et de sa dimension (périmètre). Ce passage de la planification directrice à l'échelle de l'agglomération et à la planification d'affectation à l'échelle locale implique la vérification et la consolidation des cibles d'accueil d'emplois en fonction de la destination du site, de sa coordination avec les zones d'activité du Nord Lausannois, en y intégrant les contraintes urbanistiques, environnementales et paysagères existantes.

Une fois que l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à la Sauge auront pu être confirmés et précisés, il s'agira d'établir une stratégie de développement territorial à concrétiser dans un Plan Partiel d'Affectation (PPA).

CHAPITRE II

Dicastère de M. Denis FAVRE

Contenu :	1. Finances	2. Voirie	
	3. Assainissement	4. Domaines	
	* * *		
Effectif :	Bourse communale :	1 boursière communale	Mme A.-S. Caccia
		1 comptable	Mme D. Neumann
	Service de voirie :	1 chef d'équipe	M. M. Barraud
		3 ouvriers qualifiés	M. D. Bernaschina
			M. C. Botré
			M. A. De Oliveira dès le 01.03.14
		1 manœuvre spécialisé	M. G. Donnet
	Service des parcs et promenades :	1 ouvrier spécialisé	M. S. Chevalley
		1 jardinier-paysagiste	M. B. Pahud jusqu'au 28.02.14
			M. C. Laurent dès le 17.03.14
		1 apprentie agent d'exploitation	Mlle S. Panchaud

1. Finances

1.1 *Organisation*

La bourse communale gère, entre autres, les activités suivantes :

- tenue de la comptabilité générale
- tenue de comptabilité pour le compte de tiers (association de la garderie Les P'tits Bonshommes et de l'association des structures d'accueil en milieu familial de jour des Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Sullens)
- gestion des salaires (décomptes mensuels, paiements, relevés annuels des charges sociales et établissement des certificats de salaires)
- gestion de la trésorerie
- gestion des paiements
- gestion des diverses facturations communales
- gestion du contentieux
- gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, arrêté d'imposition, relation avec les autorités fiscales cantonales
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, IA...)
- coordination et élaboration du budget et du plan des investissements
- clôture des comptes et préparation des documents pour la révision.

1.2 Encaissement des impôts

1.2.1 Personnes physiques

Le rendement brut des impôts 2014 (chapitre 210, non compris les personnes morales) s'élève à **fr. 7'475'453.--**. Compte tenu des acomptes reçus de l'Office d'impôt du district de l'Ouest lausannois entre le 01.01.2014 et le 31.12.2014, notre compte courant (compte 9111.11) présente un solde en notre faveur au 31.12.2014, de **fr. 78'987.68**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.11) se monte à **fr. 2'225'102.16** (fr. 1'851'158.35 en 2013) qui se répartit de la manière suivante :

Arriéré par genres	Année 2014	Année 2013
Impôt à la source	Fr. 59'475.23	Fr. 167'099.68
Impôt revenu/fortune	" 2'026'830.18	" 1'551'668.03
Gains immobiliers	" 0.00	" -0.31
Bénéfice en capital	" 39.72	" 39.72
Acte défaut biens en lieu et place de saisie	" 0.00	" 0.00
Amende soustraction	" 4'800.00	" 4'800.00
Prestation en capital	" 6'534.57	" 44'825.60
Impôt sur les chiens	" 654.75	" 1'349.52
Patentes tabac	" 31.25	" 156.25
Droit de mutation	" 0.00	" 3'149.98
Impôt sur les donations	" 0.00	" 0.00
Contributions communales	" 0.00	" 0.00
Impôt foncier	" 68'041.80	" 23'347.40
Rachat d'ADB	" 46'860.40	" 46'852.21
Gestion de faillite	" 11'834.26	" 7'870.27
TOTAUX	Fr. 2'225'102.16	Fr. 1'851'158.35

1.2.2 Personnes morales

Le rendement brut des impôts 2014 a été de **fr. 1'600'608.54**. Compte tenu des acomptes reçus entre le 01.01.2014 et le 31.12.2014, notre compte courant avec l'administration cantonale des impôts (compte 9111.12) présente un solde en notre faveur au 31.12.2014 de **fr. 33'198.61**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.12) se monte à **fr. 193'210.10** (fr. 157'744.39 en 2013), dont **fr. 123'550.45** d'impôt sur le bénéfice et le capital, **fr. 63'016.--** d'impôt foncier, **fr. 5'842.37** d'impôt complémentaire sur immeubles et **fr. 801.28** de gestion de faillite.

1.3 Liquidités

Le 31 mars 2014, afin de pouvoir rembourser le prêt de **fr. 1'000'000.--**, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, au taux de 2.25 %, nous avons contracté un prêt auprès du Fonds de compensation AVS, au taux de 0.90 %, échéance au 31 mars 2020.

Nous avons effectué deux placements à terme fixe de **fr. 1'000'000.--** chacun, auprès de la Banque Raiffeisen, soit du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} mars 2015, au taux de 0.20 % et du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} juin 2015, au taux de 0.30 %.

1.4 Charges culturelles

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été maintenue à fr. 33'000.--, compte 151.3523. L'attribution de la somme a été laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

1.5 Débiteurs

L'ACI continue à fournir un effort tout particulier sur le contentieux. Les défalcatons, pour notre Commune, s'élèvent à fr. 96'124.15. En contrepartie, on trouve les impôts récupérés après défalcation qui s'élèvent à fr. 40'446.36.

Au niveau communal, les rappels étant effectués régulièrement, les postes ouverts datant de plus d'une année sont de minime importance.

1.6 Droits de mutation

Il s'agit d'un impôt difficile à budgétiser, car sensible à l'évolution économique.

1.7 Abonnements CFF

En 2014, nous avons vendu 541 cartes journalières, au prix de fr. 45.-- pièce, sur les 730 disponibles (528 en 2013, 518 en 2012 et 537 en 2011). Elles peuvent être acquises au plus tôt deux mois avant la date du départ. Il y a la possibilité d'acheter plusieurs billets, mais pour trois jours consécutifs au maximum.

1.8 Fiduciaire

En date du 19 novembre 2014, conformément au mandat confié, la fiduciaire a procédé à un contrôle intermédiaire surprise. Les travaux suivants ont été effectués :

- la tenue des caisses (bourse communale et contrôle des habitants)
- le contrôle des soldes bancaires au 30 septembre 2014
- la concordance des transferts de liquidités et dates valeurs
- les dépenses d'investissements comptabilisées au 30 septembre 2014.

A l'issue du contrôle, aucune anomalie n'a été constatée et la bonne tenue générale des comptes précités a été confirmée. Les contrôles plus approfondis sur certains chapitres, choisis aléatoirement, seront effectués sur les comptes finaux.

1.9 Taxe de séjour

La Commission intercommunale s'est réunie aux dates suivantes : les 6 mars, 9 juillet et 4 novembre 2014, dans les locaux de Lausanne Tourisme. Les demandes de subventions sont traitées par courriel, elles sont discutées en Municipalité.

1.10 Commission foncière

Deux séances avec la Commission foncière ont eu lieu, en présence du Municipal des finances, pour établir de nouvelles taxations, suite à des transformations ou à des achats.

2. Voirie

2.1 *Personnel*

2.1.1 **Formation**

M. C. Botré a commencé une formation qui va aboutir sur l'obtention d'un CFC d'agent d'exploitation (Article 32).

2.1.2 **Emploi du temps**

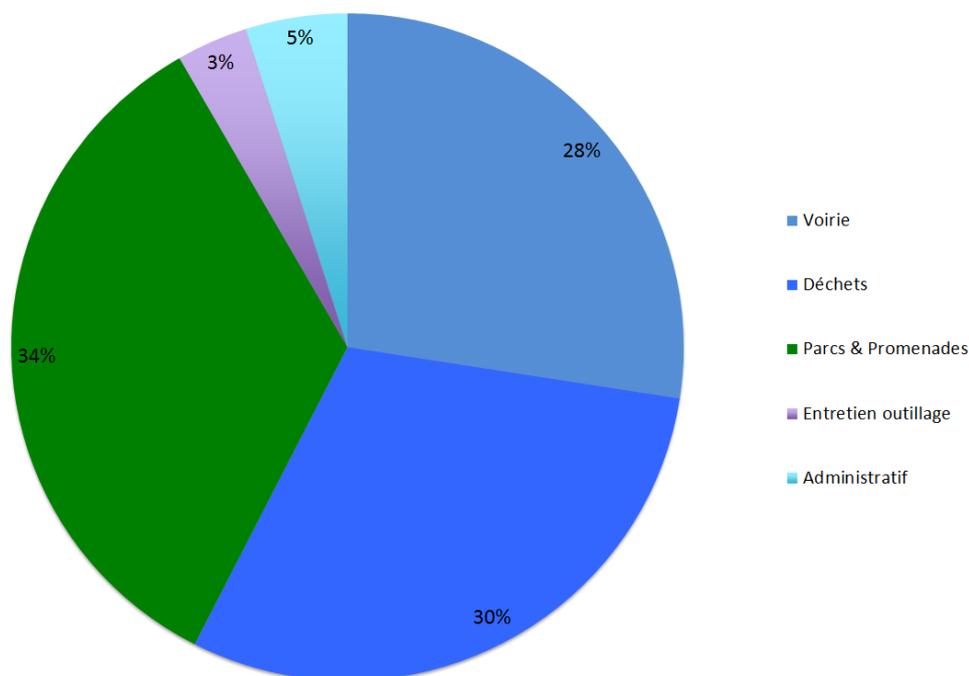
Le graphique ci-dessous représente la statistique des heures timbrées par le personnel du Service de voirie, parcs et promenades au 31 décembre 2014.

Les tâches ont été réparties en 5 rubriques :

Voirie	28 %
Déchets	30 %
Parcs et Promenades	34 %
Entretien et outillage	3 %
Administratif	5 %

Durant cette période, la Commune a eu recours à du personnel auxiliaire pour compenser l'absence de trois personnes en arrêt maladie :

Monsieur Michel Barraud de janvier à décembre,
Monsieur Sébastien Chevalley de mars à mi-août
Monsieur David Bernaschina de novembre à décembre.



2.2 Travaux et routes

2.2.1 Entretien des routes

Durant l'année écoulée, le Service de la voirie a procédé ponctuellement à l'entretien courant de notre réseau routier communal. Réparation de fissures et de nids de poules aux chemins du Marais, de la Sauge et du Stand.

2.2.2 Service de neige

9 interventions (28 en 2013) en 2014 ont nécessité l'épandage de 14 tonnes de sel (45 tonnes en 2013).

Des pare-neige ont été achetés et installés à proximité du chemin de Fontany.

2.2.3 Parc véhicules

Entretien courant du parc à véhicules.
Expertise de deux véhicules (Iveco et Mazda).

2.3 Ordures ménagères et déchets divers

2.3.1 Formation

MM. Bernaschina, Botré et De Oliveira ont suivi un cours sur la gestion des déchets.

2.3.2 Rapport de gestion de Valorsa

2014, une taxation des déchets qui se stabilise

2014: presque toutes les Communes du périmètre Ouest sont en phase avec la loi fédérale sur l'environnement et ont adopté un système de taxation des déchets. (14 des taxes au poids et 85 des taxes au sac).

La collaboration inter-périmètre a fonctionné, puisque GedeChablais et GedeRiviera, ainsi que quelques Communes du Jorat et de Lavaux, ont aussi rejoint le Concept Régional de Taxe au Sac. Le sac « Trier c'est... valoriser » est utilisé dans 176 communes par 76 % de la population vaudoise. Cette uniformisation simplifie la gestion des déchets pour l'ensemble de la population. Point qui se vérifie vu le taux de fraude très bas (environ 1 %). Cette vérification annuelle a été faite systématiquement par Valorsa sur toutes les collectes des Communes affiliées au Concept. Dans la foulée, Valorsa a fourni des textes aux Municipalités pour remercier les habitants de leur participation active à la gestion des déchets.

Le décompte final de la rétrocession du Concept Régional de taxe au sac 2013 a été effectué en mars 2014. Les Présidents des 3 périmètres fondateurs ont décidé de solder le compte, avant l'entrée des nouvelles régions dans le Concept Régional. Ainsi la rétrocession a été de Fr. 380.73/tonne, à laquelle s'est ajoutée une rétrocession extraordinaire, le solde du compte pour un montant de Fr. 148.--/tonne. Le montant total de l'ensemble des Communes était de plus de 9 millions. Pour 2014, la rétrocession s'est faite trimestriellement, sur la base des acomptes prévus de Fr. 360.--/tonne. Le décompte final se fera en mars 2015, sans rétrocession extraordinaire.

Mais si la taxation directement proportionnelle (sacs ou poids) est bien comprise des citoyens, la taxe de base est plus difficile à expliquer. Le cadre législatif étant très large, chaque Commune a pu, là aussi, organiser la perception de cette taxe selon ses besoins et ses visions politiques. Valorsa a accompagné tout au long de l'année les bourses et les greffes communaux dans la mise en œuvre des questions relatives à l'application de cette taxe. Une autre question récurrente fut le principe de la couverture, à hauteur de 40 % du compte des déchets, par la taxe directement proportionnelle (au sac ou au poids). Le calcul est inscrit dans la loi vaudoise, mais il faudra probablement 2 exercices comptables au minimum pour entamer les vérifications de cette équation.

La taxation en place, les tonnages n'ont que peu évolué par rapport à la première année de ce nouveau régime. Le tonnage des incinérables a encore quelque peu baissé, car quelques communes ont rejoint le Concept. Mais surtout la distinction entre ordures ménagères et déchets des entreprises devient de plus en plus claire. Les DIB (Déchets Industriels Banals) sont sur un marché très concurrentiel; leur commercialisation, via des collectes au poids facturées directement à l'entreprise, est la tendance actuelle. Les Communes sont dès lors libérées de ces frais, mais sans que les coûts de collecte baissent de manière proportionnelle ce qui, à terme, va induire de nouveaux équilibres entre les taxes.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation des tonnages de déchets incinérables ou recyclables, après l'effet de surprise, lors de l'application de la nouvelle taxe. L'autopsie des poubelles nous a montré que la population trie bien et que peu de matériaux pouvaient encore sortir du sac, déchets verts mis à part. Cette matière recyclable, avec une haute valeur énergétique, est régulièrement triée par les citoyens. Partout, les tonnes récupérées augmentent. Cependant, accroissement des tonnages rime avec baisse de la qualité. Ainsi Valorsa soutient la campagne des recycleurs de déchets compostables pour une amélioration de la qualité.

Les autres actions de communication soutenues par le périmètre se font toujours dans le cadre de la campagne cantonale de communication. Cette année était dédiée à la jeunesse et aux loisirs. Il s'agissait d'informer les gens sur la gestion des déchets durant leur temps libre. La Campagne Cantonale a ciblé les fêtes de jeunesse et YouTube. Des gobelets recyclables avec les 5R ont été largement diffusés. Valorsa est allé au-devant de la population aux 2 comptoirs régionaux d'Echallens et de Cossonay.

Enfin Valorsa a soutenu l'intérêt des Communes du périmètre dans plusieurs dossiers politiques. Pour l'Ordonnance fédérale de traitement des déchets, une prise de position concertée a été travaillée. Cadre légal des 15 prochaines années, il était important que les 101 communes vaudoises, via le périmètre, fassent entendre leurs besoins lors de cette révision. Même exercice pour le Plan Vaudois de Gestion des Déchets; Valorsa a dûment émis une prise de position fouillée. Le périmètre a défendu les gestions communales des déchets, en pesant tous les intérêts, tant écologiques qu'économiques. L'aspect des coûts des déchets devient de plus en plus important à maîtriser. Or les cadres légaux fédéral et cantonal peuvent largement influencer le type de gestion des déchets, sans nécessairement choisir le meilleur rapport qualité-prix pour les Communes et les citoyens. Le troisième dossier politique à traiter fut celui des boues. Alors que la zone d'apport envoie les boues du périmètre sur Vidy, cet incinérateur n'est pas en mesure de brûler l'entier des tonnages actuels, vu les changements de qualité. Cependant, les structures décisionnelles mises en place en 2008 étaient en défaveur de SADEC et de VALORSA. 2014 fut une année d'intenses négociations avec la Ville de Lausanne et Tridel pour trouver les filières les plus éco-efficientes. Vu tous ces sujets, la problématique du financement du périmètre par un franc/habitant a été laissée de côté, mais sera à l'ordre du jour en 2015.

Ici l'adage « On en a beaucoup parlé et dans une année, on n'en parlera presque plus » prend tout son sens à propos de la taxe au sac. Par contre, le sujet des déchets est et restera une thématique forte, miroir de notre société.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérés par Valorsa, qui diminuent d'année en année, certains actionnaires préférant laisser la gestion de leurs déchets à des recycleurs privés. Pour ces Communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Depuis l'introduction de la taxe au sac, le personnel du Service de voirie a été assermenté pour procéder à l'ouverture des sacs non conformes. En 2014, 286 sacs (485 en 2013) ont été ouverts et 88 dénonciations (52 en 2013) ont été réalisées par notre Assistant de Sécurité Publique.

2.3.3 Statistiques de Valorsa SA

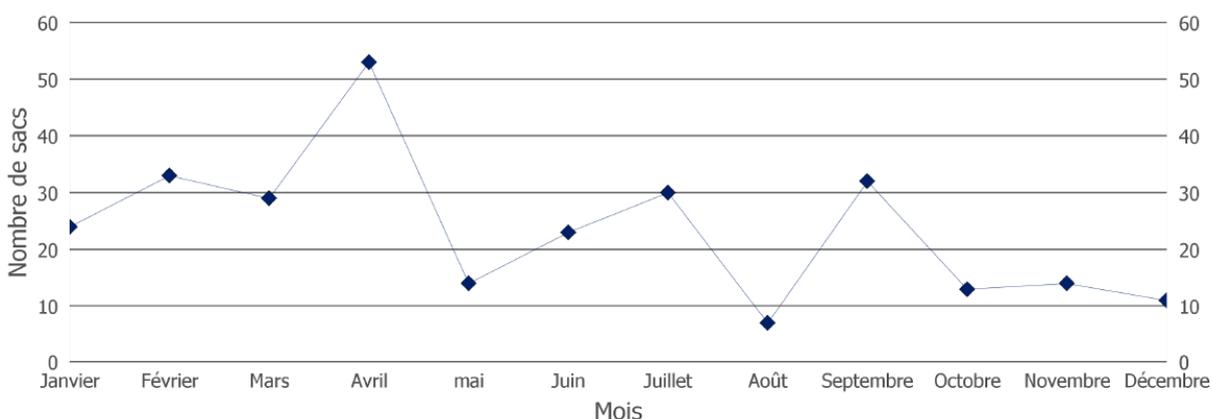
Déchets collectés en 2014 et 2013

Ordures ménagères	22'308 tonnes	(2013 : 23'349)
Déchets encombrants	1'869 tonnes	(2013 : 2'013)
Papier	4'757 tonnes	(2013 : 4'943)
Verre	5'254 tonnes	(2013 : 5'363)
Déchets compostables	2'499 tonnes	(2013 : 2'527)
OREA, appareils électriques	353 tonnes	(2013 : 391)

2.3.4 Déchets dans la Commune

La Municipalité ne manque pas de transmettre toutes les informations utiles en ce qui concerne les déchets, par le biais du Romanel Info.

Nombre de sacs non-conformes par mois



2.3.5 Déchets collectés dans la Commune en 2014 et 2013

Catégorie de déchets	Quantité collectée		Catégorie de déchets	Quantité collectée	
	2014 tonnes/an	2013 tonnes/an		2014 tonnes/an	2013 tonnes/an
Ordures ménagères	393.51	407.38	Aluminium + Fer blanc	7.51	9.73
Objets encombrants	46.68	82.19	Ferraille	20.38	19.30
Déchets compostables	273.76	325.00	Textiles	15.10	7.1
Papier + carton	279.94	284.96	Huiles minérales et Végétales	3.6	3.8
Verre	155.53	158.69	PET	14.23	19.23

Ce qui représente un total de 1'210.57 tonnes / an (1'280 en 2013) soit 369 kilos / habitant (389 en 2013).

En 2014, une grande partie des containers en métal a été remplacée par des containers en plastique.

2.3.6 Moloks

Un citoyen ayant fait opposition, nous ne pouvons toujours pas utiliser les 7 Moloks situés au chemin de Sous-Mont, quartier En Rebatereel.

Le Préavis municipal No 33/2009 pour la mise en place d'un Règlement sur la gestion des déchets a été accepté par le Conseil communal mais, suite à une requête déposée auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal (CCST) par une citoyenne, et le recours auprès du Tribunal fédéral contestant l'arrêt de la CCST, les travaux pour la mise en place d'un Plan de gestion et d'une déchetterie dépendent de la décision du Tribunal fédéral. Ce dernier a rendu un arrêt sur la gestion des déchets en date du 4 juillet 2011. Le Règlement concernant la taxe au sac étant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013, le Plan sur la gestion des déchets pourra être élaboré.

Sur la Commune, 11 poubelles publiques ont été remplacées par des poubelles de plus grande contenance (110 litres) et plus sécuritaire pour leur vidange.

Actuellement, une étude du Plan de gestion des déchets est en cours.

3. Assainissement des eaux météoriques – eaux usées – égouts - divers

Définitions

EU : Eaux Usées : ce sont les eaux sales (ménage, WC, etc...) ; elles vont à la Station d'Épuration (STEP) de Vidy. Certaines eaux industrielles doivent subir un pré-traitement privé avant de rejoindre les EU.

EC : Eaux Claires : eaux de surface (pluie), drainages, regards au bord des routes et des places ; elles vont au ruisseau.

3.1 *Travaux spécifiques / modernisation*

3.1.1 Collecteurs communaux – assainissement des chambres doubles

Quelques chambres doubles équipant les canalisations de certains tronçons des collecteurs communaux ont été modifiées en des chambres respectant la mise en séparatif. Ces travaux ont été exécutés dans le cadre défini par le PGEE.

Des inspections et des curages ont été effectués sur les collecteurs de Prazqueron, au chemin des Tilleuls et au Marais. Les Sacs de routes de la Commune ont aussi été entretenus.

3.1.2 Entreprises

Les rejets de quelques entreprises préoccupent tant le SESA que nos services. Leurs rejets occasionnent des pollutions via les eaux claires et la corrosion excessive des conduites des eaux usées. En 2014, la zone du Raffort a été touchée par cette problématique. Des campagnes d'information devront être renouvelées périodiquement.

3.1.3 Mise en séparatif

L'analyse de l'état des séparatifs est désormais réalisée par le Bureau Ribl SA dans le cadre du PGEE. Des contrôles des raccordements privés (décidés en 2010) se poursuivent en 2014 pour établir la qualité du séparatif Eaux Claires / Eaux Usées (EC/EU). Des travaux de mise en conformité ont été exigés des propriétaires pour améliorer la qualité des eaux déversées dans les ruisseaux et pour diminuer le volume des eaux non polluées arrivant à la STEP de Vidy.

3.1.4 Bassin de rétention de Sous-Lavaux

La mise en conformité des raccordements privés reliés à la branche Nord des collecteurs d'Eaux Claires a été réalisée en 2014, pour permettre d'alimenter le bassin avec les eaux provenant principalement de la zone du village.

Une présentation publique du Bassin de rétention et de la renaturation du ruisseau de Sous-Lavaux s'est déroulée le samedi 6 septembre 2014, devant un public clairsemé.

Cette présentation a eu lieu en présence de MM. Ph. Porqueddu et Th. Fuchsman du Bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA, ainsi que de M. S. Terribilini, Préfet du district de Lausanne.



Depuis fin 2014, cette Parcelle n'est plus mise en location; le locataire a mis fin au contrat de bail à ferme signé en 2007. Des moutons seront installés à cet endroit dans le courant de l'année 2015.

3.2 Traitement des eaux

Volume d'eau épuré par la STEP de Vidy provenant de Romanel-sur-Lausanne : 259'453 m³ (2013 : 227'949 m³).

Part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne des eaux traitées à la STEP de Vidy : 1.41 % (2013 : 1,75 %).

3.3 Associations / conventions intercommunales

3.3.1 CISTEP

M. Denis Favre fait partie de la Commission Intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy, qui est présidée par M. Michel Odier, Conseiller municipal au Mont s/Lausanne. La Commission s'est réunie pour la validation des budgets, des comptes, et des informations sur les travaux futurs de la STEP.

3.3.2 Projets

Les essais pilotes pour le traitement des micropolluants ont débuté en janvier 2010, et continuent en 2014. Les premiers essais confirment que les processus testés (ozonation / charbon actif et membranes) sont des filières de traitement efficaces. Les deux filières testées ont permis de confirmer qu'un abattement de 80 % des micropolluants était réalisable, à une échelle industrielle.

3.3.3 Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE)

Fin 2008, la finalisation de l'établissement du PGEE a été confiée au Bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA à Lausanne. En février 2013, la version finale du PGEE a été approuvée par le DES. En 2014, la mise à jour du PGEE se poursuit, avec l'aide du Bureau Ribi SA.

3.3.4 Cadastre souterrain - Informatisation des données

Le bureau Ribi SA à Lausanne est responsable de centraliser les données cadastrales qui concernent les EU et les EC.

Ces données sont nécessaires lors de constructions de nouvelles habitations, pour l'entretien des réseaux, pour les sapeurs-pompiers, pour la gestion de pannes; bref il s'agit d'une somme de connaissances qui est souvent liée à un nombre restreint de personnes. L'informatisation de ces données en assure la pérennité et permet une meilleure gestion des réseaux, grâce aux bases de données constituées. L'ingénieur communal a accès à ces données. L'accès via le réseau Internet à la base de données centralisée est possible, mais n'est pas installé à ce jour.

4. Domaines

4.1 *Parcs et promenades*

4.1.1 Formation

Les collaborateurs du Service parcs et promenades ont suivi un cours sur les produits phytosanitaires, dont l'objectif est de maîtriser les traitements des espaces verts, en conformité avec les prescriptions en la matière.

4.1.2 Le feu bactérien et sa prophylaxie

A nouveau et comme chaque année, des contrôles sont régulièrement effectués. Aucun cas de contamination n'a été décelé. Monsieur Cédric Laurent suit la formation nécessaire pour procéder à ces contrôles.

4.1.3 Les jardins familiaux

Les activités des jardiniers se poursuivent.

4.1.4 Forêts

Entretien courant assuré par le Service forestier de la Venoge. Un élagage est entrepris sur les parcelles forestières de la Commune.

4.1.5 Centre sportif du Marais

Entretien courant des surfaces engazonnées par une entreprise spécialisée sous contrat forfaitaire jusqu'au 31 décembre 2014. Les terrains ont souffert d'un été pluvieux. La zone d'entraînement s'est affaissée, suite aux inondations de juillet; elle a été remise en état par l'entreprise avec laquelle nos services travaillent.

Les haies et la petite forêt sont régulièrement entretenues, ainsi que le bâtiment, par notre Service de Voirie, parcs et promenades.

4.1.6 Le lac des Buyá tsa

Comme chaque année, la vidange complète du lac a été effectuée. Un entretien systématique des éclairages (suite aux diverses déprédations) et des abords du lac est également réalisé et nos paysagistes entretiennent et améliorent régulièrement les massifs et ornements. Les boues qui se trouvaient dans le lac ont été enlevées et évacuées par une entreprise spécialisée. Durant l'hiver, une barrière est installée sur l'ensemble du pourtour du lac, pour des raisons de sécurité.

4.1.7 Sentiers communaux

Entretien courant des sentiers communaux et remise en état (pavés) des chemins piétonniers par notre Service de Voirie, parcs et promenades.

4.1.8 Terrain des Esserpys

Entretien courant des surfaces et des équipements, ainsi que des arbustes, plantes et massifs qui bordent cette place de jeux. Il faut ajouter à ces travaux courants la remise en état de ces espaces verts et des jeux, due aux déprédations de certaines personnes, ainsi que le ramassage de crottes de chiens, dont les propriétaires oublient qu'il est de leur responsabilité. Suite à de nombreuses plaintes, les poubelles pour crottes de chiens "Robidog" ont été changées; les sachets mis à disposition pour les propriétaires de chiens sont par conséquent plus accessibles. Les poubelles qui ont été installées en 2013 sont malheureusement trop souvent ignorées.

CHAPITRE III

Dicastère de M. Luigi MANCINI

Contenu :	1. Services Industriels	2. Bâtiments	3. Sociétés locales
		* * *	
Effectif :	Services Industriels :	1 ouvrier spécialisé à 80 % 1 manœuvre spécialisé à 40% 1 boursière 1 comptable	M. B. Cand M. G. Donnet Mme S. Caccia Mme D. Neumann
	Bâtiments communaux :	1 ouvrier spécialisé à 20 % 1 concierge 100 % 1 responsable du Complexe scolaire à 100 % 3 concierges auxiliaires	M. B. Cand Mme S. Wittmer M. F. Flüeler Mme C. Cand Mme L. Hassler Mme M. Dubach

1. Services Industriels

1.1 Service électrique

1.1.1 Alimentation en électricité

Le Service de l'Electricité de Lausanne alimente en moyenne tension la Commune par 2 points d'entrée. La configuration de base est faite de telle manière que le réseau soit séparé en deux, avec la partie industrielle (Marché Migros, Es-Vuaz) alimentée depuis la sous-station Tenalaz (Lausanne), via la sous-station Es-Vuaz, et le reste du village depuis la sous-station Pétause (Lausanne), via la sous-station Boxer.

1.1.2 Infrastructures existantes

Les installations et équipements suivants font partie du patrimoine communal :

Alimentation du réseau

Le réseau communal est alimenté en moyenne tension (MT) par 2 sous-stations (Es-Vuaz et Boxer). La configuration actuelle permet de pouvoir alimenter l'ensemble du réseau communal aussi bien depuis Boxer que depuis Es-Vuaz.

Réseau MT (Moyenne Tension = 11,3 kV - niveau 5)

Il se compose de 11 sous-stations transformatrices de 11'500 V en 400/230 V, réparties sur le territoire communal et reliées en bouclage.

Réseau BT (Basse Tension = 400/230 V - niveau 7)

Il se compose de 18 cabines de distribution et du réseau de distribution des cabines BT jusqu'aux abonnés; ce réseau est également construit en bouclage, sauf pour les abonnés du ch. du Marais.

Réseau EP (Eclairage Public)

Est construit parallèlement au réseau BT; il comprend actuellement 353 luminaires.

Installations de comptage

Ces équipements (compteurs, horloges et télécommandes), installés chez les abonnés, sont propriété des SIR et servent au relevé de la consommation d'énergie (actuellement environ 1'654 abonnés).

Conduites

36 km de conduites souterraines jusqu'à 1'000 volts;
9 km de conduites souterraines de plus de 1'000 volts.

1.1.3 Travaux spécifiques

Pannes

Sept coupures se sont produites sur notre réseau BT et MT.

En voici le détail :

- 03.05.14 Coupure planifiée – augmentation de puissance aux Fayards
Durée 10 min. 14 abonnés concernés
- 17.09.14 Coupure planifiée – raccordement des 6 villas au Taulard
Durée 60 min. 4 abonnés concernés
- 13.11.14 Coupure planifiée – remplacement cabine BT
Durée 240 min. 27 abonnés concernés
- 13.11.14 Coupure planifiée – remplacement cabine BT
Durée 210 min. 20 abonnés concernés
- 14.11.14 Coupure planifiée – entretien du poste Es-Vuaz par les SIL
Durée 180 min. 18 abonnés concernés
- 20.11.14 Coupure planifiée – raccordement des Terreaux 1A
Durée 60 min. 39 abonnés concernés
- 25.11.14 Coupure planifiée – remplacement cabine BT de Sous-Mont
Durée 135 min. 110 abonnés concernés

1.1.4 Travaux d'entretien

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien sont réalisés par notre personnel, selon un programme préétabli. Les entretiens nécessitant l'intervention de machines (par ex. nacelles) ou d'outillage spécifique (par ex. dispositifs de mesure) sont confiés à des entreprises privées :

- éclairage public, confié par la Municipalité à l'entreprise Duvoisin Groux en 2013;
- éclairage public entretenu par un mandataire privé pour les luminaires élevés et placés sur les routes à grand trafic;
- nettoyage des sous-stations transformatrices et des cabines basse tension;
- contrôle par pointage des installations exécutées sur le territoire communal;
- gestion des pannes par les SIL ou par nos soins.



Pour rappel, le câble principal basse tension du chemin de la Covatannaz n'a pas été remplacé. Il sera fait en même temps que le réseau d'eau. Ces travaux ont fait l'objet d'un Préavis municipal No 37/2009 intitulé "Changement du câble électrique basse tension du chemin de la Covatannaz", qui a été accepté par le Conseil communal.

Eclairage public : suite à la réfection de l'accès au Centre commercial Migros Vaud, les candélabres et leurs câbles ont été remplacés (voir photo ci-jointe). Le mandat a été confié à l'entreprise Duvoisin-Groux SA.

1.1.5 Travaux administratifs :

- relevé des compteurs : par les SIR ;
- établissement des factures : par ReCom ;
- contentieux : par ReCom et par les SIR ;
- traitement des avis d'installation : par ReCom ;
- suivi des mutations : par ReCom et par les SIR ;
- coordination du service de piquet : par les SIR ;
- analyses en vue du remplacement des disjoncteurs de moyenne tension : par Betelec.

1.1.6 Etudes en cours

Ordonnance sur le Rayonnement Non-ionisant (ORNI)

L'actualisation des offres pour la mise en conformité des sous-stations (Boxer et Covatannaz) n'a pas été faite; le départ annoncé de l'entreprise Boxer ne rendent plus nécessaires ces travaux.

Zone Dessous-la-Vaux

Cette zone est pour le moment en attente de finalisation, en fonction du projet définitif de son aménagement. Un projet sera établi en temps voulu.



Moyenne Tension

Un préavis intitulé "Remplacement des sous-stations électriques En Cousson, En Premey et les Fayards" a été validé par le Conseil communal en décembre 2014.

Photo : Sous-station en Premey (partie BT)

Basse Tension

Les cabines de "Sous-Mont", des "Noyers" et du "Bochet" ont été remplacées en septembre 2014.

Photo : Cabine BT de Sous-Mont après remplacement



Valeur du réseau

Les documents nécessaires pour le calcul de la valeur du réseau ont été transmis à un bureau spécialisé. Ce travail dispendieux doit s'effectuer désormais annuellement pour le calcul du timbre du réseau de distribution.

Tarification

Le prix du kW/h est composé de quatre parties distinctes : l'Energie électrique, l'acheminement régional, le réseau de transport national et service système et, pour terminer, les prestations dues aux collectivités publiques.

Les tarifs peuvent être consultés sur le site www.romanel-sur-lausanne.ch (Services communaux / Services Industriels).

Parcelle No 122

Alpiq a renoncé à s'établir sur notre Commune. Le groupe Orlati/LMT a racheté la parcelle, ainsi que celle de Boxer. Nous attendons les intentions d'aménagement de l'acquéreur.



Photo : Parcelle actuellement occupée par l'entreprise AVESCO

Facturation et contentieux

Mandat a été donné à la société ReCom d'effectuer la facturation, le contentieux et le suivi des clients. Diverses adaptations ont été réalisées par la Bourse communale et ReCom pour optimiser le traitement des informations.

Plusieurs abonnés ont fait l'objet de coupures de courant, mais tous se sont acquittés des factures non-payées.

1.1.7 Contrôle des installations électriques intérieures

L'Ordonnance sur les Installations à Basse Tension (OIBT) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002; les propriétaires sont astreints à faire contrôler, à leurs frais, leurs installations électriques :

- Tous les 20 ans, pour les villas et immeubles : contrôles périodiques;
- Lors de changement de propriétaire, lors de la vente, si le dernier contrôle périodique effectué date de plus de 5 ans.

Pour la Commune, qui ne doit plus assumer les frais des contrôles périodiques, la tâche consiste à :

- Gérer les avis d'installation;
- Exploiter le registre informatique du contrôle, lequel comprend tout l'historique des installations considérées;
- Aviser dans les délais les propriétaires qui doivent faire contrôler leurs installations ;
- Suivre la procédure de rappels et, au besoin, transmettre les dossiers difficiles à l'IFICF ;
- Vérifier et archiver les rapports de sécurité obtenus des propriétaires ou de leurs mandataires.

La saisie des avis d'installation et des rapports de sécurité est assurée par l'Administration communale.

Ces prestations ont été confiées en 2013 à Romande Energie, avec un contrat d'une année, renouvelable d'année en année.

1.1.8 Inspection des installations à courant fort

Il a été procédé à un contrôle des installations de moyenne tension cette année. Un rapport a été établi par l'Inspectorat fédéral. En aucun cas le personnel communal ne touche aux installations de moyenne tension.

1.1.9 Bureau mandataire

Jusqu'à nouvel avis, le Bureau Betelec SA à Villars-Ste-Croix est notre mandataire. Il a été décidé de ne lui donner que des mandats ponctuels, pour des projets spécifiques. Courant 2014, nous allons procéder à un appel d'offres pour désigner notre mandataire officiel.

Les mandats suivants ont été confiés :

- Détermination de la vente à Migros d'une partie de la sous-station. Cet abonné est considéré comme éligible.
- Réalisation des travaux au Green Club.
- Recherche de pannes à la sous-station Fust.
- Mise à jour des plans et schémas de moyenne tension, basse tension et éclairage public.
- Validation des projets RPC, nouveaux branchements, gestion des infrastructures réseau.

Par contre, les prestations de réalisation ont été exécutées par nos services ou par des ressources externes.

Contrôle des installations

Suivi des installations périodiques afin d'être à jour pour l'application des contrôles, selon la nouvelle ordonnance (ESTI).

Traitement des avis d'installations et d'achèvement

Définition des tâches et responsabilités de "l'exploitant" du réseau (SER), selon la nouvelle ordonnance, et proposition de la saisie des données nécessaires (nouvelle ordonnance = contrôle à charge des propriétaires selon lettre circulaire du SEL en septembre 2003) appliquées dans la Commune depuis le 01.01.2004.

Inventaire des installations

Mandat confié à Romande Energie, qui va établir un plan directeur.

Cadastre et saisie informatique des données

Relevé et mise à jour des plans du cadastre selon les travaux exécutés (introductions, extension du réseau, nouveaux équipements, etc.).

Suivi des demandes lors de fouilles par d'autres services.

Mandat confié à Betelec SA dès le 01.01.2013.

Cadastre informatisé

Un mandat a été attribué au Bureau Olivier Peitrequin SA à Nyon pour établir le choix du SIT.

1.1.10 Service de piquet

Le service de piquet est garanti par deux entreprises, ceci en vertu de la convention pour travaux sur le réseau électrique passée avec les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

Il a été constaté que seul Romelec Sàrl intervient. L'entreprise Pidoux & Fuino SA a résilié sa convention pour le 30 avril 2016.

Par contre, les SIL interviennent pour les pannes MT.

1.1.11 Conventions

Pour travaux sur le réseau électrique : les entreprises Romelec Sàrl et Pidoux & Fuino SA. L'entreprise Pidoux & Fuino SA a résilié sa convention pour le 30 avril 2016.

Pour les travaux de génie civil : l'entreprise Walo Bertschinger.

1.1.12 Associations et regroupements

Multidis

Pour rappel, les distributeurs romands multfluides (eau, électricité, gaz, chaleur à distance, téléseu, télécoms, etc.) ont fondé en 2003 une association ayant pour buts :

- de soutenir ses membres auprès de leurs clients respectifs;
- de renforcer les positions de ses membres auprès des autorités, associations ou groupes d'intérêts;
- d'entretenir et développer des relations professionnelles étroites entre ses membres;
- de piloter des projets correspondants à sa mission.

Sont membres de l'association : Services Industriels de Lausanne, Services Industriels de Genève, Service Intercommunal de l'Electricité SA, Services Industriels de Belmont, Services Industriels de Lutry, Services Industriels de Neuchâtel, Services Industriels de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Gruyère Energie SA, Services Industriels de Morat, Enerdis, Services Industriels de Pully, Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne.

Les distributeurs multfluides romands partagent les mêmes valeurs, fondées essentiellement sur un service public de qualité et sur la proximité avec leur clientèle, qu'elles entendent développer.

Synergis

Regroupe les revendeurs des Services électriques de la Ville de Lausanne.

Association des Entreprises électriques Suisses

Les SIR n'en font plus partie.

Conférence des partenaires ReCom

Le Syndic de Belmont, Gustave Muheim, en assure la présidence.

1.1.13 Tarifs

Selon les calculs réalisés en 2013, les tarifs électriques 2014 ont subi une légère baisse; par contre, les gros consommateurs ont eu une augmentation, ce qui est dû à l'ajustement du prix d'achat de l'électricité.

Deux taxes sont facturées aux abonnés, soit une taxe sur l'éclairage public, l'autre concernant la participation aux énergies renouvelables.

1.1.14 Libéralisation du marché de l'électricité

Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI)

L'ouverture du Marché de l'énergie électrique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. En novembre 2009, le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) afin d'élaborer un projet de révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Les procédures de mise en consultation ont eu lieu durant l'été 2012. L'entrée en vigueur de la Loi révisée est prévue le 1^{er} janvier 2015.

2^{ème} étape de l'ouverture du marché.

Le Conseil fédéral doit décider le maintien ou non de l'ouverture du marché de l'électricité à l'ensemble de la population. Cette décision dépendra des négociations avec l'Union Européenne et du référendum facultatif, qui aura certainement lieu dans l'intervalle.

Le Service de l'électricité de Romanel-sur-Lausanne reste maître de son réseau de distribution. Il en assure l'entretien et le développement. Les aspects facturation et gestion des clients ont été transférés dans la société ReCom.

1.2 Télé réseau

1.2.1 Travaux administratifs

Traitement des mutations et facturation coût énergie à Cablecom.

1.2.2 Convention

Le télé réseau de Romanel s/L. est exploité depuis le 01.01.2001 par Cablecom SA, sous l'appellation de Téléromanel. En vertu de la réglementation en vigueur dans ce domaine des télécommunications, l'Exécutif de Romanel s/L. n'a plus accès aux comptes, ni ne peut avoir une quelconque influence sur la politique des prix d'abonnement.

1.3 Service des eaux

1.3.1 Alimentation en eau

Le Service des eaux de Lausanne alimente en gros la Commune :

- a) pour la majeure partie du village, par l'intermédiaire de son réservoir de Sauvabelin, dont la crête du trop-plein se situe à 667.75 m; ce qui donne une pression statique minimale de 4 bars sur les hauts du village et de 8 bars sur le bas. La dureté moyenne de l'eau fournie est de 14 à 21° f. C'est une eau que l'on peut qualifier de douce à moyennement dure. Ce réseau, appelé réseau de Sauvabelin, est alimenté via la chambre de comptage des Noyers. La chambre de Vernand, elle, constitue l'alimentation de secours servant à stabiliser la pression du réseau (après passage par une réduction constituée par une vanne Clayton révisée chaque année).
- b) pour la zone industrielle des Marais, par le réservoir de Vernand (réseau de Vernand), dont la crête du trop-plein se situe à 705.95 m., ce qui donne une pression statique de 8 à 9 bars. La dureté de cette eau se situe entre 26 et 29° f. C'est une eau mi-dure à dure.



Photos : Réservoir de Vernand

1.3.2 Sources

En 1987 déjà, une étude sur les captages de Romanel-sur-Lausanne au Mont-sur-Lausanne avait conduit à l'abandon d'une utilisation de ces sources comme eau domestique. Cette eau alimente actuellement le réservoir du Stand et le lac de Prazqueron.

Recherche de source

Le bureau CSD a été mandaté pour faire une étude hydrogéologique préliminaire pour la recherche de source en profondeur (env. 100 m.). Le secteur du bois de la Judée présente un certain potentiel. Un forage sera nécessaire pour déterminer plus précisément les ressources en eau disponible et la rentabilité de sa mise en exploitation.

1.3.3 Infrastructure existante

Réseau de distribution

Il se compose de canalisations couvrant le territoire communal et desservant celui-ci en bouclage; il est formé de conduites de diamètres et matériaux différents, selon les besoins et années de construction. Le réseau, d'environ 13,22 km., est composé d'environ 11.03 km. en fonte (83 %), de 1.90 km. en Eternit (14 %), de 130 m. en acier, datant de 1911 (1 %) et de 180 m. en PVC (1 %).

La construction de la chambre de comptage des Noyers II a conduit, en 2006, à la reprise d'env. 250 m. de conduite en Eternit 200 entre les 2 chambres, appartenant précédemment au réseau de la Ville de Lausanne.

Réseau de défense incendie

Il est composé de 87 Bornes Hydrantes (BH) raccordées sur le réseau de distribution. Le lac de Prazqueron et les deux bassins de l'ancien réservoir constituent des réserves d'eau.

Installations de comptage

Ces équipements sont placés chez les abonnés et servent au relevé de la consommation.

1.3.4 Travaux spécifiques / modernisation – Fuites

Recherche des fuites

Les recherches de fuites systématiques et la révision des Bornes Hydrantes (BH) se sont poursuivies en 2010 afin de maintenir le rendement élevé du réseau. Depuis 1999, un plan des fuites est tenu à jour; il permet, le cas échéant, de repérer les conduites à changer ou à réhabiliter en cas d'interventions répétées sur le même tronçon. 5 fuites ont été découvertes et réparées en 2014.



Nous disposons de 44 détecteurs de fuites, dont 2 amovibles, qui écoutent le réseau entre 2 et 4 heures du matin et restituent la valeur la plus basse en DB. La réception de ces informations s'effectue une fois par semaine, lors d'une tournée en voiture munie d'un récepteur.

Photos : Fuite sur BH au chemin des Marais

Ceinture

Chaque fois que l'occasion se présente, nous changeons la conduite (Ø 100-150) en Ø 200, sur le tracé du concept de ceinture. Ce dernier consiste à réaliser une ceinture plus ou moins périphérique en Ø 200 mm., pour assurer une alimentation optimale de la Commune.



Photo : Fuite sur RC devant la Poste

1.3.5 Travaux d'entretien

Contrôle des Bornes Hydrantes (BH)

Au fur et à mesure des réalisations des plans de quartier, de nouvelles Bornes Hydrantes sont installées, en accord avec l'ECA et le Service du feu. A ce jour, la Commune compte 87 BH.

Le contrôle des BH est réalisé annuellement par notre Corps de sapeurs, dans le cadre d'un exercice avec les autres sapeurs du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) de la Mèbre. L'entretien régulier et les contrôles systématiques ont grandement augmenté la qualité du réseau de défense incendie. Un contrat de maintenance, renouvelable d'année en année, a été conclu avec l'entreprise Hinni AG.

Un contrôle d'hivernage, en fin d'année, a été mis en place par les SIR, ceci afin de prévenir les dégâts éventuellement causés par le gel.

Drainages polarisés

Aucune intervention n'a été nécessaire en 2013 et 2014.

"Cité Fleurie"

Ce réseau est considéré comme privé.

L'étude prévue en 2012 n'a pas été effectuée. Un mandat va être attribué au Bureau Ribl SA. Les Services Industriels doivent être propriétaires jusqu'au point d'introduction, qui est le compteur. Affaire à suivre.

Centre commercial

Les travaux d'alimentation ont été exécutés et pris en charge par Migros.

1.3.6 Travaux administratifs

Notre personnel assure les tâches suivantes :

- relevé des compteurs;
- suivi des mutations,
- contrôle visuel des postes de mesures (vannes, clapets de retenues et réducteurs de pressions).

RECom a le mandat pour les tâches suivantes :

- établissements des factures
- contentieux.

Le Bureau Ribl SA a le mandat pour :

- l'examen des mises à l'enquête
- vérifier et préciser l'endroit de la prise d'eau
- le diamètre des canalisations.

1.3.7 Etudes en cours

Parcelle No 122

Dans le cadre d'une nouvelle construction sur cette parcelle, celle-ci sera alimentée par le réseau communal (jusqu'ici par la Ville de Lausanne). Une conduite de diamètre 150 mm. en fonte sera posée avec 2 BH et un prolongement possible vers un refuge, en projet. L'étude préalable est réalisée, mais le projet a évolué. Nous attendons de recevoir le projet définitif du propriétaire. Une demande de subside sera déposée à l'ECA.

Chemin de la Covatannaz

Une modification de l'alimentation électrique souterraine a incité la Municipalité à examiner le remplacement éventuel de la conduite EdB + SDI. Il s'avère que celle-ci est en fonte F150 et date de 1970 environ. Un projet de remplacement a été élaboré et contact a été pris avec les propriétaires riverains en vue d'un remplacement éventuel des alimentations privées. Les devis sont également prêts.

Par la suite, il s'est avéré que de tels travaux, importants, nécessitaient également l'examen du remplacement des égouts (EU + EC).

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), dont l'étude est terminée, montre que les conduites EU + EC du chemin de la Covatannaz sont en mauvais état et sous-dimensionnés. Il est dès lors décidé d'effectuer le remplacement des égouts en même temps que l'alimentation en eau potable. Nous devons élaborer un préavis qui sera présenté au Conseil communal.

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

L'étude relative à l'établissement du PDDE est terminée. A ce jour, celui-ci n'a pas encore été approuvé.

1.3.8 Contrôle de qualité

A la demande du laboratoire cantonal, nous prélevons 3 échantillons, 2 fois par année, dans n'importe quel endroit du réseau d'Eau de Boisson et de Secours Incendie (EdB + SDI) de la Commune, à des fins de contrôles bactériologiques. Les résultats ont toujours été conformes aux prescriptions de l'ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

En tout temps, nous pouvons effectuer des prélèvements (bactériologiques ou chimiques), en cas de doute notamment.

1.3.9 Mandataires

Nous avons confié le mandat de concessionnaire sanitaire à l'entreprise Rime SA, à Echallens. Le Bureau Ribl SA veille, avec M. Bernard Cand, responsable communal du réseau, à maintenir en bon état le réseau de distribution. Le Bureau Ribl SA est responsable des études, des examens, des mises à l'enquête pour instructions de raccordement, du suivi des réalisations et de l'informatisation des données relatives au cadastre souterrain, avec le Bureau Renaud & Burnand, géomètres à Pully et Renens.

1.3.10 Service de piquet

Un service de piquet est mis en place pour intervenir en tout temps; il est composé de M. Cand, de l'entreprise Rime SA à Echallens (installations sanitaires) et de l'entreprise Walo Bertschinger SA à Eclépens (Génie civil). Cette dernière intervient également dans les mêmes conditions pour le Service électrique.

1.3.11 Conventions

Les conventions pour travaux en régie d'appareillage et de génie civil sont en vigueur avec les entreprises Rime SA et Walo Bertschinger SA. Le renouvellement de la convention se fait toujours sur la base de nouvelles offres, approuvées par la Municipalité et son mandant. Il est stipulé, dans ces contrats, que ces entreprises doivent être aptes à intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Pour les travaux plus importants et prévus, ceux-ci sont adjugés sur la base de soumissions pour chaque objet. Les entreprises concessionnaires sont automatiquement soumissionnaires.

Destiné au Service de Défense Incendie, le réseau bénéficie de subsides de l'ECA à des taux variables, s'agissant de transformations, entretien ou nouvelle conduite.

Les raccordements privés ne sont pas subventionnés. La Commune paie la vanne d'alimentation. La pose de celle-ci, ainsi que le solde de la conduite et de l'appareillage jusqu'au compteur, sont à charge des privés. L'installation se fait par le concessionnaire agréé, dont le contrat est revu tous les deux ans.

1.3.12 Contrat d'achat d'eau

Un contrat d'approvisionnement a été conclu avec le Service des eaux de la Ville de Lausanne. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Ce contrat est conclu pour une durée de 10 ans et sera échu le 31 décembre 2017.

1.3.13 Tarifs

Les tarifs datant du 01.03.2006, une adaptation du prix de location des compteurs a été établie et la nouvelle tarification est entrée en vigueur le 01.01.2010.

2. Bâtiments

2.1 Liste des bâtiments communaux

Bâtiment	Situation	Année construction
Four Banal	Chemin du Village 9	(transformé en 1988)
Ludothèque et Bibliothèque	Chemin du Village 9	(rénové en 2007/2008)
Auberge communale de la Charrue	Route d'Echallens 1	1850 (transform.- rénov. 1998)
La Petite Charrue	Route d'Echallens 1b	rénovée en 2002
Temple	Chemin du Village 16	1866
Collège du Rosset	Chemin des Tilleuls 8	1927 (rénové en 2003-2004)
Ensemble scolaire de Prazqueron	Chemins de la Côte	1968
Salle polyvalente et salle de gymnastique	Chemin de la Judée	1978 (rénovées en 2012)
Collège des Esserpys et salle de rythmique	Chemin du Taulard 22	1977-1995
La Villageoise	Chemin du Village 14	1982
Le Raffort	Chemin de l'Orio 29	1982
Centre sportif du Marais	Chemin des Epinettes	1985
Maison de Commune	Chemin du Village 24	1987
Fontaine couverte	Chemin du Village 33-35	1822
La Laiterie	Chemin du Village 2	1890
Maison (ex Fleury)	Chemin de la Source 4	1953

- a) **Four banal** (Bibliothèque "Papyrus" & Ludothèque "Le Sac à Malices")
Entretien courant.
- b) **Auberge communale de La Charrue**
Entretien courant.
- c) **Temple**
Entretien courant.

Au vu de l'état de ce bâtiment, une planification doit être établie pour réaliser les travaux d'assainissement. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2015.

d) **Collège du Rosset**
Entretien courant du bâtiment.

e) **Complexe de Prazqueron**
Rénovation de l'Esplanade (voir photo ci-dessous) et entretien courant du bâtiment.



f) **Collège des Esserpys**
Entretien courant.

g) **La « Villageoise »**
Entretien courant.

h) **Le Raffort** Service du feu et déchetterie
Entretien courant.

i) **Centre sportif du Marais**
Un contrôle quotidien des installations techniques est fait, été comme hiver.
Pour l'instant, le Centre sportif du Marais donne pleinement satisfaction à ses utilisateurs.

j) **Maison de Commune**
Rénovation des façades (voir photo ci-dessous).
Rénovation du Secrétariat du Greffe municipal (sol en résine, peinture et luminaires).



k) **Fontaine couverte**
RAS

l) **La laiterie**
Entretien courant.

Des problèmes de chauffage sont survenus aux bâtiments de la Charrue, de la Petite Charrue, du Marais, de la Villageoise et de la Maison de Commune. Ces bâtiments ont fait l'objet d'une étude réalisée par le bureau Weinmann-Energies SA à Echallens.

3. Sociétés locales

3.1 Groupement des Société Locales

Pour l'année 2014, le comité est composé de :

- Michel Baeriswyl, Président
- Milena Fischer, Caissière
- Mélanie Resin, Secrétaire.

Votre Exécutif remercie les Sociétés locales du GSL pour l'organisation de plusieurs manifestations importantes et, surtout, d'y associer la Municipalité.

Le comité du GSL, et plus particulièrement les Sociétés, ont organisé les manifestations suivantes :

04.01	Petit Nouvel-An de la Société de Jeunesse
10 et 12.01	Loto fribourgeois par la Source enChantée et la Société de Jeunesse
02.02	Loto fribourgeois par la Société de gymnastique
23 et 24.05	Fête au Village
23 et 24.05	Concert annuel de la Source enChantée
30 et 31.05	Arrivée et départ du Tour du Pays de Vaud
13.06	Course A Travers Romanel
01.08	Fête du 1 ^{er} Août par l'Entente Indépendante
10.09	Vestiaire (troc)
11.10	Tournoi de sport par la Société de Jeunesse
02.11	Loto fribourgeois par le Tir Sportif La Mèbre
21.11	Match aux cartes de l'Amicale des Pompiers
28 au 30.11	Marché de Noël
01.12.	Noël du GSL
12.12	Match aux cartes de l'Abbaye des Villageois



25 Sociétés Locales au 31.12.2014, composent le GSL, à savoir :

<p>Abbaye des Villageois</p>	
<p>Amicale des Pèdzes</p>	
<p>Amicale des Pompiers</p>	
<p>Association Sauvegardons Romanel-sur-Lausanne</p>	
<p>Association pour le développement de Romanel -sur-Lausanne et environs</p>	<p>(pas de logo)</p>
<p>Association Romanel Logis</p>	
<p>A Travers Romanel</p>	
<p>Bénévolat</p>	
<p>Bibliothèque Le Papyrus</p>	

<p>Club de Cerf-volant "A Ciel Ouvert"</p>	
<p>Communauté Catholique</p>	<p>Communauté Catholique de Cheseaux-Romanel-Sullens Bournens-Boussens 1032 Romanel</p>
<p>Entente Indépendante</p>	
<p>Fanfare Vétérans Vaudois</p>	<p>Fanfare Vétérans Vaudois</p> 
<p>Football Club</p>	
<p>La Source enChantée</p>	<p>La Source enChantée</p>  <p>Romanel</p>
<p>Ludothèque</p>	
<p>Paroisse protestante</p>	 <p>Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud</p>
<p>PLR RJC Les Libéraux-Radicaux</p>	

<p>Pétanque L'As de Cœur</p>	
<p>Romanel Basket</p>	
<p>Société de gymnastique</p>	
<p>Société de jeunesse</p>	
<p>Tir Sportif la Mèbre</p>	
<p>Tennis de table</p>	
<p>Volley détente "Les Tigres"</p>	

Le Municipal en charge des Sociétés Locales a participé, selon ses possibilités, à ces manifestations, ainsi qu'aux différentes assemblées générales des diverses sociétés.

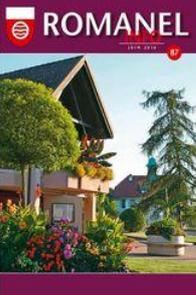
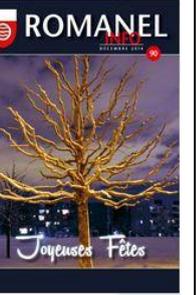
3.2 Journal Romanel Info

Le Journal Romanel Info est placé sous la responsabilité de la Municipalité et chaque Société peut y insérer une annonce ou un article. La réalisation de ce journal est effectuée par Madame Laurence Donnet, avec la collaboration de Mme Nicole Pralong, et est édité par l'Atelier Grand SA au Mont-sur-Lausanne.

Ce journal est apprécié par les habitants du village.

Jusqu'à nouvel avis et suite à diverses remarques, il a été décidé de maintenir la version actuelle du journal.

Romanel Info année 2014

					
Février	Avril	Juin	Août	Octobre	Décembre

CHAPITRE IV

Dicastère de Mme Christine CANU

Contenu :	1. Sécurité sociale	2. Affaires culturelles	3. Cultes
	4. Police des constructions	6. Divers	
		* * *	
Effectif :	Accueillantes en Milieu Familial :	1 coordinatrice	Mme M.-D. Progin
	Bureau technique	1 ingénieur communal	M. S. Auer
	1 collaboratrice technique		Mme N. Zurich
	1 secrétaire		Mme K. Zumstein jusqu'au 30.03.14
			Mme M. Campiche dès le 01.04.14

1. Sécurité sociale

1.1 *Activités de l'Administration communale*

1.1.1 *ARASPE pour la Région Prilly-Echallens (Madame Pittet, Préposée)*

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2008, de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly-Echallens. Il s'agit d'une Association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 42 communes.

Les 4 Agences Intercommunales d'Assurances Sociales (Prilly, Echallens, Le Mont et Romanel-sur-Lausanne) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR de Prilly.

Madame Denise Pittet est la Préposée à 80 % de l'AAS de Romanel-sur-Lausanne-Cheseaux-Jouxten-Mézery et Madame Sandrine Robatel est la collaboratrice à 50 % de l'antenne de Cheseaux.

Les coûts liés à l'usage des locaux et les diverses prestations sont facturés à l'ARASPE.

Un nouveau mécanisme de répartition des coûts a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012. L'ensemble des dépenses des 4 AAS de l'ARASPE sont réparties par un coût unique par habitant, identique pour les 4 AAS de l'ARASPE.

1.2 *Autres activités communales*

1.2.1 *Garderie Jardin d'Enfants "Les P'tits Bonshommes"*

selon rapport de M. S. Lob, Président de l'Association

La garderie est une Association de parents, administrée par un comité. La Municipale des Affaires Sociales est membre de facto du comité.

Personnel

Beaucoup de changement durant l'année 2014.

Situation à fin décembre :

- 1 poste de Direction à 60 %
- 2 postes d'éducatrice à 100 %
- 1 poste d'assistante socio-éducative à 80 %
- 1 poste d'auxiliaire à 20 %
- 1 poste d'apprentie assistante socio-éducative
- 1 poste remplacements à 20 %
- 1 remplaçante sur appel (travaille également à la Cantine ROMIDI)

Vie de la garderie

La Garderie Les P'tits Bonshommes accueille des enfants âgés de 2 ½ à 5 ans. Durant l'année 2014, la garderie a accueilli 46 enfants. Au mois de juillet, 17 départs ont été enregistrés et 16 nouveaux enfants sont arrivés dans le dernier trimestre. En moyenne le taux de remplissage de l'année s'est élevé à 67 %.

Vie de l'association

L'année 2014 a été dense et difficile.

Le Comité de l'Association s'est réuni à la cadence d'une fois par mois en janvier, février et mars 2014, afin de gérer les affaires courantes. Le rythme des rencontres s'est accéléré dès avril pour faire face à des complications importantes dans le quotidien et la gestion de l'équipe éducative. Malgré la mise en place d'une supervision d'équipe par le PEP (Partenaire Enfance & Pédagogie), il a fallu prendre des décisions pénibles mais indispensables pour remettre de la clarté et de la sérénité au sein de la structure.

Les Comptes de l'Association ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 et le Budget 2015 a été adopté le 11 novembre 2014.

Deux fois par an, au printemps et en automne, une séance de travail réunit Mme Christine Canu, la Direction de la Garderie, le président de l'Association et la Bourse communale.

Conclusion

Comme il est mentionné ci-dessus, l'année 2014 a effectivement été une année bien remplie. Le comité de l'Association a travaillé d'une manière exemplaire afin d'assurer les meilleures conditions pour la prise en charge des enfants. Nous tenons à remercier vivement l'équipe éducative pour son engagement sans faille et pour son professionnalisme.

Nous avons maintenant une structure apaisée et placée sur de très bon rails par notre directrice, Mme Sandra Ghiggia-Demelais. Nous sommes tout à fait satisfaits des décisions prises et du style de management qu'elle a mis en place. Cela laisse présager des années pleines d'une bonne énergie et de projets stimulants.

Nous sommes toujours et encore très motivés par notre investissement pour la garderie de Romanel-sur-Lausanne tout en restant attentifs et concernés par les développements tant attendus.

Les faits marquants en 2014

Janvier	Mise en place d'une supervision d'équipe par Mme V. Desponds (PEP).
Février	Repas annuel Comité et équipe éducative.
Mars	Fin des rapports de travail avec Madame Emmanuelle Mastrandrea et Monsieur François Polo.
Avril	Résiliation du contrat de livraison des repas par la Fondation Primeroche. Les plats proposés n'étaient pas adaptés pour les enfants. Nouveau prestataire : traiteur CroQ' Midi à Crissier, qui livre aussi la Cantine ROMIDI.
Mai	Direction : engagement de Mme Fabienne Baumgartner, à 40 % et pour une durée déterminée (mai et juin).

- Juin** Sortie des Grands à Jayland (châteaux gonflables) à Bussigny. Les enfants ont adoré.
Recherche de personnel (Site Educh.ch) : 1 poste de direction et 1 poste d'éducation.
- Juillet** Vacances : fermeture de la Garderie 3 semaines, à cheval sur juillet-août.
- Août** Reprise le 17 août, avec l'engagement à 30 % de Sandra Ghiggia-Demelais au poste de Directrice.
Augmentation à 100% (au lieu de 80%) du poste de Marjorie Roulin, éducatrice.
- Septembre** Entrée en fonction de Öznur Isik-Keser, assistante socio-éducative à 80 %.
Entrée en fonction de Giuseppina Malta Dos Santos, auxiliaire à 20% (auparavant engagée pour des remplacements).
- Octobre** Divers changements au jardin : pelouse, dalles posées.
- Novembre** Sandra Ghiggia-Demelais est engagée à 60 %.
Changements dans l'aménagement intérieur de la garderie.
Installation du cabanon par le Service de voirie pour rangement du matériel extérieur (ballons, vélos, etc.).
Lors de l'AG et soirée des parents, le 11 novembre, présentation d'un petit film relatant la vie à la Garderie.
- Décembre** Le 18 décembre, Fête de Noël avec la participation des poneys des Hautes Herbes (Boussens) pour amener les enfants à Prazqueron en calèche, et visite du Père Noël.

1.2.2 Service des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

Le Comité de Direction de cette Association Intercommunale est composé de Mmes Michèle Gay Vallotton, Trésorière (Cheseaux-sur-Lausanne), Sandra Berset, Secrétaire (Boussens) et Christine Canu, Présidente (Romanel-sur-Lausanne).

Durant l'année, outre la gestion habituelle du Service et des contacts réguliers avec les Coordinatrices, le Comité a travaillé sur l'élaboration d'un contrat de travail pour les Accueillantes et la mise sur pied d'un cours « Urgence aux petits Enfants », qui sera donné par l'Association Vaudoise des Samaritains au printemps 2015.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a eu lieu le 12 juin 2014, à la Maison de Commune de Bournens.

Le Rapport de Gestion ainsi que les Comptes 2013 (vérificateurs : Communes de Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens) ont été approuvés et le Budget 2015 a été adopté.

Les Jubilaires fêtées et remerciées pour leur engagement :

- Mme Marie-Dominique Progin pour ses 20 ans de bons et loyaux services en tant que Coordinatrice.
- Mmes Marie-France Cid, Sara Vale (Cheseaux-sur-Lausanne) et Rose-Marie Waeber (Romanel-sur-Lausanne).

L'assemblée a aussi été l'occasion de remercier M. Jean-Claude Rochat, Boursier de Cheseaux-sur-Lausanne partant à la retraite au 30 juin 2014, pour son travail, et d'accueillir son remplaçant, M. Christian Franco.

Le repas convivial réunissant les Accueillantes, les Coordinatrices et les Municipaux a eu lieu à Cheseaux-sur-Lausanne le 1er octobre 2014. Au menu, cuisine Thaï préparée par Mme Yui Wittmer.

RAPPORT DE GESTION 2014 pour l'Association d'accueil familial de jour

Les Coordinatrices : - Mme Gabrielle Lerjen pour Cheseaux, Bournens, Boussens et Sullens
- Mme Marie-Dominique Progin pour Romanel s/L.

Situation des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) et des placements

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2014	0	1	17	14	2	34
Nouvelles AMF en 2014	0	1	4	1	1	7
Nbr maximal d'AMF en fonction durant l'année 2014	0	2	21	15	3	41
AMF refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2014	0	0	2	3	1	6
AMF au 31 décembre 2014	0	2	19	12	2	35
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2014	4	18	150	78	25	275
Nouvelles demandes de placement en 2014	5	19	73	56	13	166
Demandes en attente d'un placement à fin 2014	4	9	34	7	5	59
Nbr maximal d'enfants accueillis durant l'année 2014	5	28	189	127	33	382
Enfants sortis en 2014	1	6	46	48	19	120
Enfants accueillis au 31 décembre 2014	4	22	143	79	14	262

Nous n'avons pas tenu compte des demandes auxquelles nous n'avons pas pu donner suite. En effet, après discussion avec les parents placeurs, nous constatons que certaines demandes sont pratiquement irréalisables :

Par exemple, une Accueillante en Milieu Familial devant aller chercher les enfants dans deux écoles différentes, le placement d'un bébé pour la semaine suivante, accueillir un enfant dès 06h00 jusqu'à 20h00 et les accueils irréguliers.

382 enfants ont été accueillis durant l'année chez l'une des **41** Accueillantes en Milieu Familial.

Certaines demandes ont été annulées par les parents placeurs ayant trouvé une autre solution de garde pour leurs enfants, telle que:

- Grands-parents.
- Crèches ou garderies.
- Un des deux parents reste à la maison
- Déménagements...

59 enfants étaient en attente d'un placement à fin décembre 2014, dont 18 bébés à Cheseaux, 5 bébés à Romanel: à placer en 2015.

Rapport de Mme M.-D. Progin, Coordinatrice

Ce service s'adresse aux familles désirant confier leur(s) enfant(s) au domicile des Accueillantes en Milieu Familial (AMF), anciennement Mamans de jour.

Durant l'année 2014, 127 enfants fréquentent le service (132 en 2013), et le nombre des Accueillantes en Milieu Familial agréées est de 15 personnes (18 en 2013).

Rappelons que la Coordinatrice, Mme Marie-Dominique Progin, rétribuée à l'heure par la Commune, a pour tâches principales de :

- Préavisier auprès de la Municipalité, après enquête auprès de l'intéressée à son domicile (2 à 3 visites) concernant les demandes d'autorisation d'accueil d'enfants.
- Renouveler les autorisations des AMF agréées après 5 ans d'activité (un rapport sera établi à la Municipalité avec un nouvel extrait de casier judiciaire et un certificat médical).
- Organiser les placements chez les familles agréées, en tenant compte des disponibilités de l'ensemble des familles d'accueil et des besoins spécifiques de l'enfant à placer.
- Assurer le suivi des placements.
- Visiter 1 à 2 x par année les Accueillantes en Milieu Familial.
- Rencontrer au domicile de l'Accueillante en Milieu Familial les parents placeurs, afin d'établir la convention du réseau AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) comprenant les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux s/Lsne, Jouxten-Mézery, Prilly, Romanel s/Lsne, Sullens.
- Visiter les parents placeurs 1 x par année si nécessaire, ou à la demande.
- Organiser avec la CIAFJ un cours obligatoire par année pour les Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006).
- Organiser avec la CIAFJ 8 modules de cours de 3h00 pour les nouvelles Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006). Pour 2014, aucune Accueillante n'a obtenu l'attestation.

1.2.3 Romanel-Logis

selon rapport de Mme M.-J. Junod

Pour rappel, depuis 1995, la Municipalité a décidé que la subvention forfaitaire, inscrite au budget communal, n'est versée à l'Association que dans la mesure des besoins. Gérée par un comité formé de 7 membres, sans but lucratif, ses ressources proviennent des cotisations et des dons. En 2014, cette Association, destinée aux personnes en âge de retraite et/ou handicapées, a pu compter sur 113 fidèles membres cotisants. La Fiduciaire FiduRev SA d'Assens est l'organe de contrôle des comptes.

Depuis janvier 2014, Verit Immobilier SA a repris la gérance de trois bâtiments aux Esserpys 5, 9 et 11, changement qui n'a heureusement pas eu d'incidence sur nos conventions de sous-bail à loyer. Notre Association loue deux appartements qui sont mis en sous-location en faveur de retraités aux Esserpys 11; un avantage certain lors de changement de sous-locataire, étant donné que les loyers ne subissent pas d'augmentation. Au mois de septembre, le comité a accueilli une nouvelle sous-locataire. En effet, la charmante personne de 89 ans qui sous-louait l'appartement depuis 1993 a dû se résigner à aller vivre dans un EMS suite à une santé défaillante.

La Commune cautionne le bail à loyer des deux appartements.

Notre participation à la Fête au Village des 23 et 24 mai derniers a été un succès. A relever la participation de deux dames du comité à la course « A Travers Romanel »-spéciale 20 ans sur 1,3 km.

Romanel-Logis a, une fois de plus, réalisé une « action de Noël », qui a permis à douze bénéficiaires romanellois en âge de retraite de recevoir une petite somme en cadeau. Cette démarche, toujours très appréciée, est faite régulièrement depuis 2006. Elle est réalisée grâce et avec la précieuse collaboration de Madame Denise Pittet, Responsable de l'Agence d'Assurances Sociales, et avec l'accord et la participation de Madame Christine Canu, Municipale, qui se sont rendues au domicile de chacun, en complétant le cadeau avec une douceur chocolatée offerte par la Commune.

Monsieur Pierre-Alain Meystre représente toujours l'Association Romanel-Logis au comité de direction de l'APROMAD « Association pour la Promotion de la santé et le Maintien A Domicile de la couronne lausannoise » gérant les centres médico-sociaux de Prilly, Pully, Echallens, Le Mont, Oron et Cully. Cette représentation permet de garder un contact étroit avec le maintien à domicile cantonal.

1.2.4 Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand

selon rapport de M. J.-P. Girard

Le Bénévolat de Cheseaux-Romanel-Vernand est un groupement qui fait partie de l'association "Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative".

Le Bénévolat regroupe 54 membres (33 à Cheseaux et 21 à Romanel). Il est géré par un comité de 7 personnes.

Chaque bénévole est inscrit à l'association Bénévolat-Vaud et bénéficie par ce biais, pour les transports effectués dans le cadre du Bénévolat, d'une assurance accident pour les passagers. Des macarons de parking pour certains hôpitaux sont fournis.

Les principales activités au service des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées sont les transports (env. 1'600 courses en 2014, représentant plus de 17'000 km), la livraison de repas chauds à domicile, des visites, promenades, aides aux achats, accueil des enfants un après-midi 1 à 2 fois par mois, lors des consultations de la petite enfance organisées par le CMS à Romanel. Nous effectuons ainsi plus de 30 interventions par semaine.

Nous organisons également des cours de gymnastique douce à Romanel et à Cheseaux (245 cours pour 70 participants).

En été 2014, quelques personnes de Romanel ont souhaité bénéficier du service de livraison à domicile de repas chauds, deux fois par semaine. Nous avons mis sur pied ce service, en collaboration avec le restaurant "la Chope d'Or", et nous espérons trouver suffisamment de bénéficiaires afin de pouvoir maintenir ce service.

1.3 Activités régionales

1.3.1 Centre Médico-Social (CMS)

L'APROMAD (Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile Couronne lausannoise), dirigée depuis le 1^{er} novembre 2014 par Madame Isabelle Brès-Bigey, gère les Centres Médico-Sociaux (CMS) des secteurs de Pully, Prilly, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Cully, l'équipe pédiatrique cantonale et READOM (équipe de Réadaptation à Domicile) pour les CMS de Lausanne et du Grand Lausanne. Cela représente environ 640 collaboratrices/collaborateurs, dont 368.3 EPT. (+ 5.89 % par rapport à 2013).

Le coût de fonctionnement est assuré par la participation du Canton et des Communes, des Caisses-maladie et des clients.

Le but principal est d'aider au maintien ou au retour à domicile, après une hospitalisation, des personnes momentanément ou durablement dépendantes. Son avantage est d'avoir un unique interlocuteur et une unique

facturation pour toutes les prestations fournies par les CMS : aide à la famille et au ménage; soutien à domicile; soins infirmiers; soins de base (aide à la toilette, à l'habillement, à la mobilisation) ; éducation à la santé; ergothérapie; service social; visites et conseils aux jeunes parents; groupes mères-enfants; consultations pour nourrissons.

Le comité de direction de l'APROMAD est composé d'un représentant pour chaque CMS qui est, pour Prilly-Nord, Monsieur Pierre-Alain Meystre, de Romanel s/L.

Extrait du rapport d'activité 2014 du CMS de Prilly-Nord

La clientèle en quelques chiffres

En préambule, nous avons changé les dossiers informatisés des clients et des relevés d'activités au 1^{er} mars 2014. Les chiffres ne sont donc pas superposables par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2014, le nombre de clients pour le CMS de Prilly-Nord a passé de 501 à 473, soit une diminution de 5.59 % par rapport à l'année dernière. Plusieurs clients, nécessitant un important volume d'heures de prestations, ont été placés ou sont décédés dans le 2^{ème} semestre de l'année.

Soins de base et aide au ménage

(Les heures de déplacement ne sont pas comprises).

En 2014, nous avons fourni 14'460 heures de soins de base, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2013. Nous avons apporté 7'481 heures de ménage en 2014, soit 2 % de moins qu'en 2013.

Soins infirmiers

En 2014, les infirmières ont effectué 6'293 heures d'exams et de soins, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à celle de l'année précédente.

Repas

Nous avons livré, en 2014, 15'339 repas, toujours confectionnés par les EMS des Baumettes et de Bois-Gentil (pour les repas "régime"). Le nombre de repas livrés est resté stable par rapport à l'année précédente.

La diététicienne de notre Association a procédé à 1 évaluation qualitative des repas durant l'année. Elle intervient sur demande du médecin traitant auprès de nos clients pour des évaluations et conseils nutritionnels, en prévention par exemple de malnutrition.

Les prestations sociales

Elles sont destinées à toute personne en âge AVS ayant une atteinte dans sa santé ou à tout autre client du CMS ayant des problèmes de santé ne relevant pas d'une autre instance sociale.

L'activité de nos assistances sociales est en augmentation avec le suivi complexe des clients pouvant bénéficier d'une aide individuelle pour le financement de l'aide au ménage ou des repas à domicile. Elles ont accompagné plusieurs clients avec des situations d'endettement. Nos assistantes sociales participent également à des projets communautaires dans le cadre de Quartiers solidaires initiés par Pro-Senectute. Elles animent régulièrement des goûters contacts pour les clients isolés et peu mobiles de manière indépendante, et organisent des sorties.

L'ergothérapie

Il s'agit de prestations telles que l'évaluation, les traitements dans un contexte de réhabilitation ou de réadaptation, la socialisation, la prévention des chutes, l'aménagement de l'habitat et le choix de moyens auxiliaires pour le maintien de l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne, ainsi que le choix de moyens auxiliaires.

L'activité petite-enfance

L'infirmière petite-enfance, rattachée à l'Espace prévention de Lausanne, organise 2 consultations petite-enfance par semaine, y compris pendant les vacances scolaires (une au CMS de Prilly, une à la salle des Esserpys de Romanel). 256 naissances ont été enregistrées sur les CMS de Prilly. En 2014, l'infirmière a effectué 406 visites à domicile. La collaboration étroite de l'infirmière petite-enfance avec les intervenantes du CMS, particulièrement les assistantes sociales, est un point fort dans l'axe de la prévention de problématique psychosociale au sein des familles. Les assistantes sociales participent à la consultation petite-enfance 1 fois/mois pour répondre aux préoccupations/questions des jeunes familles.

L'équipe du CMS

En 2014, la dotation de l'équipe est restée stable. L'année a été marquée pour l'ensemble des collaborateurs par de nouveaux apprentissages, dans le cadre de l'implantation de nouveaux outils professionnels.

Responsable d'équipe	0,8 EPT	1 personne
Secrétaires planificatrices	2 EPT	3 personnes
Personnel de soins et aide au ménage	15 EPT	40 personnes
Infirmières	5,3 EPT	7 personnes
Infirmières-assistantes et ASSC	1.2 EPT	2 personnes
Assistants sociaux	1,2 EPT	2 personnes
Ergothérapeutes	0,8 EPT	2 personnes
Secrétaires	1,30 EPT	2 personnes
Infirmière clinicienne	0,6 EPT	1 personne
Responsable de centre	0,9 EPT	1 personne

L'association et ses partenaires

En 2014, l'APROMAD, qui a fêté ses 20 ans, et tous les CMS de notre Association, ont intégré une nouvelle organisation du travail, avec de nouvelles manières de communiquer. Cette période de changements a nécessité de tous les collaborateurs d'importants efforts d'adaptation. Les collaborateurs et collaboratrices disposent d'outils mobiles leur permettant d'avoir des informations réactualisées sur les clients et leur prise en charge, directement au domicile de ceux-ci et d'interagir avec le CMS. Le défi a été relevé et nous poursuivons dans l'appropriation, les ajustements et la consolidation de cette manière nouvelle de travailler et d'apporter de l'aide et des soins.

Madame Patrizia Clivaz Luchez, Directrice de l'Association depuis 15 ans, a fait valoir son droit à une retraite anticipée. Mme Isabelle Brès-Bigey (qui était consultante et qui donc a une bonne connaissance de l'activité) a repris la direction.

1.3.2 Réseau AJENOL

Rapport d'activité 2014

Le Réseau AJENOL, Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois, regroupe les Communes de Prilly, Jouxens, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Bournens, Boussens et Sullens. Le réseau propose au total six structures d'accueil collectif, trois à Prilly, deux à Cheseaux et une à Romanel.

Les structures d'accueil collectif de Cheseaux ont investi, en été 2014, leurs nouveaux locaux. Cet emménagement a permis une augmentation substantielle du nombre de places d'accueil.

Deux réseaux d'accueil familial sont actifs sur le territoire du Réseau: celui de Cheseaux, Romanel, Bournens, Boussens et Sullens, constitué en Association et celui de Prilly et Jouxens-Mézery, géré par le Service petite enfance de Prilly. L'AJENOL encadrerait, à la fin 2014, 74 Accueillantes en Milieu Familial.

L'AJENOL a signé en 2011 une convention de collaboration avec le jardin d'enfants de Jouxens, pour l'accueil d'urgence. Cette convention est reconduite chaque année.

L'AJENOL a tenu en 2014 deux Assemblées générales, le 4 juin et le 12 novembre. Concernant la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence, selon la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants du 20 juin 2006 (LAJE), l'Assemblée générale de juin a adopté les nouvelles grilles tarifaires, introduites en août 2014. Les nouveaux

tarifs pour les structures d'accueil collectif ont été revus en fonction des coûts réels des structures d'accueil. Le plafond des revenus déterminants a été repoussé à **Fr. 16'000.--**.

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni quatre fois en 2014. Ces rencontres régulières permettent de rester en contact avec les structures d'accueil et les coordinatrices.

Les tâches menées à bien tant au niveau du Comité, du responsable opérationnel, que des directrices et coordinatrices, ont été nombreuses et variées. Citons entre autres :

- Mise à jour des procédures de refacturation aux communes.
- Harmonisation des pratiques des structures d'accueil collectif ; horaires, vacances etc.
- Refonte des documents contractuels de l'accueil familial de jour.
- Mise à jour du document d'inscription sur la liste d'attente et des priorités d'accueil.

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux « Rencontres des réseaux ». Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faïtière des réseaux d'accueil vaudois. La convention de subventionnement liant le Réseau à la FAJE a été mise à jour.

1.3.3 ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

Rappel du contexte. La Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions de la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Un **Conseil Intercommunal**, composé de Conseillers Municipaux désignés par leurs Municipalités, représente les Communes membres. Son Président pour 2014 a été M. Philippe Dind.

Le **Comité de Direction**, formé de 9 conseillers Municipaux, est placé sous la Présidence de M. Werner Blum. Le Directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du Comité avec voix consultative.

La **Direction** est formée, en plus du Directeur, d'une Adjointe sociale/Responsable RI et d'une Adjointe administrative au CSR, d'une Ajointe RH/Finances et de l'Agent Régional. Le Directeur, M. Michel Hoffmann est parti à la retraite en septembre 2014 et a été remplacé par M. Pascal Roduit.

Pour une bonne information, le CSR transmet deux fois par an aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leurs communes. Cette information est bien évidemment traitée de façon confidentielle.

Les comptes 2013 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du mois de juin.

Le 2^{ème} Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu en décembre à Echallens. Le budget 2015 a été adopté lors de cette séance.

Rapport de Gestion de M. Roduit :

RH : 58 employés au total au 31.12.2014, travaillant à temps complet ou partiel.

Le **CSR** a géré en 2014 une moyenne mensuelle de 863 dossiers RI, soit au total 1'324 dossiers RI sur l'ensemble de l'année. Sur ces 1'324 dossiers, 80 habitaient la commune de Romanel-sur-Lausanne.

Appel : des logements à prix abordables sont toujours et encore recherchés. Plus de **Fr. 618'000.--** de fonds RI ont dû être dépensés par notre CSR en 2014 rien que pour le relogement provisoire en hôtel, soit une moyenne de plus de **Fr. 10'300.--** par dossier alors que la durée moyenne de séjour n'a été que de 6,67 mois par dossier.

Au 31.12.2014, les **AAS** géraient 1'668 dossiers AVS d'employeurs (dont 68 habitaient à Romanel), 2'005 dossiers AVS d'indépendants (50), 2'678 dossiers AVS de Personnes Sans Activité (137), 1'690 dossiers d'Allocations Familiales (77), 6'761 dossiers de rentiers (367), 2'059 dossiers de Prestations Complémentaires AVS/AI (139) et 213 dossiers PC-Familles/Rente-pont (11).

L'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont privilégiés, mais une vigilance par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.

Incivilités dans les bureaux : la très grande majorité des personnes reçues se comporte bien.

1.3.4 Fondation Primeroche (EMS)

Membres du comité de Fondation :

Mmes et MM.	E. Lasserre, Président, Prilly F. Blanc, Représentant de la Commune de Cheseaux s/L. C. Favre, Municipale, Jouxens-Mézery C. Canu, Municipale, Romanel s/L. C. Perrin, Conseillère communal, Romanel s/L. S. Sandoz, Municipal, Cheseaux s/L. A. Bourquin Büchi, Municipale, Prilly
-------------	---

Hors Conseil (voix consultative)

Mme	M. Thoney Viani, Secrétaire
M.	C. Weiler, Directeur, Prilly

Organe de contrôle – législature 2011 - 2016

Prilly :	Mme	M. Conne	suppléant M. G. Bühlmann
Jouxens-Mézery :	Mme	M. de Preux	suppléante Mme M. Verrey
Romanel s/L. :	Mme	M. Perriard	suppléante Mme Pisani Ben Nsir
Cheseaux :	M.	J. Minns	suppléante Mme M. Gay Vallotton

Rapport du Président au Conseil de Fondation de l'EMS Primeroche pour l'année 2014

Lors de la séance du 5 mars, nous avons pris note de la faillite de l'entreprise Easyelec sur le chantier de Cheseaux. Au vu de cette situation, nous avons mandaté l'ingénieur électricien Ginesi pour assurer la bonne continuité des travaux électriques. A Romanel, des travaux complémentaires sont requis par l'ECA, ce qui retarde l'ouverture du centre logistique. La fermeture de l'EMS le Valamour est prévue pour le 4 juin. Des discussions sont en cours pour la location d'un 2^{ème} local, au Valentin 34, pour l'UAT.

La séance du 25 juin a été supprimée.

Le 17 septembre, nous avons approuvé les comptes 2013, avec un bénéfice de **Fr 90'499.--**, l'EMS Le Grand Pré est complet. Au Valamour, les locaux de l'EMS ont été libérés le 31 août. L'Etat a accepté le projet de CAT, Centre d'Accueil Temporaire, qui passe ainsi de 7 à 12 places. Les travaux peuvent donc commencer. Les 10 appartements protégés de Prilly sont tous loués.

Enfin, le 17 décembre, le Conseil a approuvé le budget 2015. A Cheseaux, il est signalé de graves problèmes avec la société LPS, chargée de l'informatique. Les prestations sont largement déficientes et la société est quasiment en situation de faillite. Un ancien collaborateur licencié par LPS a été chargé, via la société W-Lab Sàrl, de mettre les choses en ordre. Il est prévu d'ouvrir le CAT du Valentin le 1^{er} janvier 2015. Pour Romanel, il est décidé de faire une offre d'achat des locaux.

1.3.5 Repas des Aînés

Devenu une tradition, le Repas des Aînés de notre Commune a eu lieu le 3 octobre 2014, à la salle polyvalente de Prazqueron. Dirigée par Mme Simone Resin, la brigade de cuisine (responsables de la broche, MM. les Municipaux D. Crot et D. Favre) a concocté un délicieux menu, unanimement apprécié.

Le « Louisiana Jazz Time », groupe de 4 musiciens jouant de la musique de style New Orleans, a assuré les intermèdes entre les plats.

1.3.6 Parlement des Jeunes Buyà Tsa

Le Parlement des Jeunes est une Commission consultative de compétence Municipale. Il dispose d'un petit budget annuel et est relié au Conseil communal par la Commission de Jeunesse.

Cette dernière est composée de

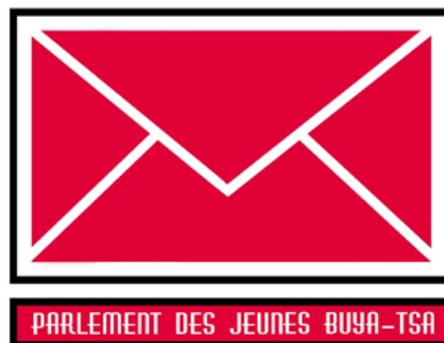
- Mme Catherine Staub, Présidente
- MM. Guillaume Dériaz et Fabio Skory, Membres

Le Parlement est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans, suisses ou étrangers, et domiciliés sur la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ou dans l'enclave du Taulard.

Assemblée Générale de Constitution en date du 1^{er} mai 2012.

Selon le rapport de Kimyan Fluckiger, Président du PJBT :

« Le Parlement a repris ses activités en septembre et la 1^{ère} séance plénière a eu lieu le 10 octobre 2014 avec plusieurs changements notables, dont la reconstitution globale du Comité et l'arrivée d'une dizaine de nouveaux membres. Une seconde séance plénière a pris place en décembre 2014.



Le projet IMOTION, qui vise à promouvoir la culture cinématographique auprès de la Jeunesse et à faire de Romanel un point de ralliement pour la création de contenu audiovisuel artistique (sous la forme de petits films, clips et documentaires) a été voté par le Parlement et présenté à la Commission de Jeunesse qui lui a fait bon accueil. Le budget concernant ce projet sera touché en 2015.

Un projet de Repas de Soutien a également été proposé mais n'a pas été accepté par la Municipalité. Le sujet sera réétudié en 2015. »

La distribution du journal Romanel-Info par 7 Jeunes du PJBT se poursuit, à satisfaction.

ROMADO est un site Internet (www.romanel-sur-lausanne.ch puis cliquer ROMADO dans la page d'accueil) qui permet de mettre en lien entreprises, particuliers et jeunes afin de proposer des petits jobs. Le contrôle strict des inscriptions et de la sécurité est assuré par l'Administration communale.

2. Affaires culturelles

2.1 *Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise*

La très haute qualité de la vie culturelle offerte à Lausanne est reconnue hors des frontières cantonales et mérite d'être soutenue.

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise se monte à **Fr. 33'000.--**. L'attribution de la somme est laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

En 2014, la subvention des Communes du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, prévue au budget 2014 de la Ville de Lausanne représente, pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, un montant de **Fr. 810'000.--** (800'000.-- en 2013), qui a été réparti comme suit :

- Opéra de Lausanne	Fr. 247'500.--
- Théâtre de Vidy	Fr. 242'500.--
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)	Fr. 160'000.--
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	Fr. 160'000.--

2.1.1 Théâtre Vidy-Lausanne

Année anniversaire pour le Théâtre Vidy-Lausanne, qui a soufflé ses 50 bougies en revenant sur l'Expo 64, qui a vu naître le Théâtre conçu par Max Bill.

Près de 57'000 spectateurs ont assisté aux 44 spectacles (355 représentations) donnés au Théâtre de Vidy.

19 productions (276 représentations) ont été présentées dans neuf pays.

Le premier semestre 2014 a été programmé par René Zahnd et Thierry Tordjman. Plusieurs spectacles ont été produits par Vidy. Plusieurs coproductions ont été montées autour d'artistes d'ici et d'ailleurs. 7 spectacles ont été accueillis.

En mai, Vincent Baudriller a ouvert un nouveau chapitre du théâtre en proposant un Prologue avec des artistes de théâtres suisses et étrangers qui vont s'inscrire dans les futures saisons de Vidy. Le Prologue s'est terminé sur un grand concert gratuit entre le théâtre et le lac. Durant l'été, le foyer et la cuisine ont été rénovés pour devenir la Kantine, lieu ouvert et accueillant pour que se rencontrent public, artistes et équipe de Vidy.

En septembre, le Théâtre offrait au public lausannois la nouvelle programmation, en faisant cause commune avec la Bâtie - Festival de Genève et en dialoguant avec le Festival Images de Vevey.

Ensuite, les premiers mois de la saison 2014-2015 ont donné à voir la nouvelle ligne artistique du Théâtre, des créations d'artistes suisses, des créations d'artistes de renommée internationale et des accueils de spectacles étrangers. De nouvelles collaborations se sont tissées, avec notamment la Collection de l'Art brut autour du spectacle d'Alexis Forestier et André Robillard, « *Changer la vie* ». L'activité de tournée a été importante, notamment celle de « *l'Idiot* » et « *Les Palmiers sauvages* ».

2014 a marqué le lancement du nouveau logiciel de billetterie Secutix 360°, permettant aux adhérents et au public en général de faciliter leurs achats sur le site internet et de disposer d'un espace personnel.

A relever, l'ouverture du compte d'attente pour les travaux de Vidy, de manière à étudier la rénovation et la sécurisation du théâtre.

2.1.2 Béjart Ballet Lausanne (BBL)

Plus de 85'700 personnes (86'330 en 2013), dont 22'188 à Lausanne, ont assisté à la vingtaine de ballets (48 représentations dont 15 à Lausanne) présentés par le Béjart Ballet Lausanne dans huit pays.

L'année 2014 est marquée par une forte présence en Suisse du BBL : à Lausanne (au Théâtre de Beaulieu ainsi qu'à l'Opéra), Genève, Bâle et Mézières, soit 25 représentations sur les 48. Afin de répondre au mieux aux attentes de la Ville de Lausanne, une représentation scolaire du Presbytère a été organisée en décembre à Beaulieu. 1'061 élèves ont assisté à ce spectacle.

Le BBL a démarré l'année au Palais des Congrès de Strasbourg. En février, c'est à l'Opéra de Lausanne que les spectateurs ont assisté à quatre représentations de Gil Roman. Le BBL s'est ensuite déplacé à Amsterdam avant de donner deux représentations à Genève.

De retour à Lausanne, ce sont 8'500 spectateurs qui ont applaudi au mois de mai les deux créations de Gil Roman « *3 danses pour Tony* » et « *Kyôdai* », ainsi que la création de Julio Arozarena « *Fais ce que tu veux avec ces ailes* ». Durant l'été et jusqu'au mois de novembre, c'est dans divers pays que s'est produit le BBL. C'est en Suisse que le Béjart Ballet finit l'année 2014 avec « *Presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat* », à Bâle et à Lausanne.

A relever la conclusion d'une convention de subvention 2014-2019 entre la Fondation Béjart Ballet Lausanne et la Ville, ainsi que le renouvellement de la convention de licence tripartite entre les Fondations privées Maurice Béjart et la Fondation Béjart Ballet Lausanne.

2.1.3 Opéra de Lausanne

Ce sont 48'372 spectateurs (43'192 en 2013) qui ont assisté, tout au long de l'année, aux différents événements proposés (27 représentations), deux opéras pour enfants « *Hänsel et Gretel* » et « *Le Petit Prince* » (13 représentations publiques et 2 scolaires), un opéra en version concert, six concerts et un midi-récital, un ballet (4 représentations) et sept répétitions générales publiques.

A signaler également la participation de l'Opéra de Lausanne à Avenches-Opéra, qui a présenté aux arènes, sous la direction d'Eric Vigié, « *Carmen* », ainsi que sa présence à Monte-Carlo avec « *Elisir d'Amore* », à Vichy avec « *Die Zauberflöte* », à Toulon avec « *Lakmé* », ainsi qu'à Lille et Dunkerque avec le « *Le Petit Prince* ».

Pour la 3^{ème} fois depuis sa création, l'Opéra de Lausanne est parti en tournée, essentiellement dans le Canton de Vaud, du 1^{er} juin au 11 juillet 2014 (18 représentations). A cette occasion, les spectateurs ont pu assister à une nouvelle production de l'Opéra « *Phi-Phi* ».

2014 a également été riche en visites et activités pour le jeune public, l'Opéra poursuivant sa mission pédagogique. Ce sont 4'500 (4'000 en 2013) jeunes gens, élèves de nombreuses classes lausannoises et vaudoises ou étudiants, qui se sont familiarisés à l'opéra à l'occasion des spectacles jeune public présentés; des ateliers et découvertes lyriques, des visites guidées, des rencontres avec les artistes, de la découverte des ateliers de construction de décors, des répétitions générales ou encore des « *Mercredi à l'Opéra* ». A relever enfin la mise sur pied d'un important projet de médiation culturelle avec trois classes vaudoises. L'idée de ce projet était de permettre à ces trois classes d'élèves venues assister à un atelier lyrique la saison précédente de poursuivre la découverte en passant à leur tour par la création de quelque chose. Concrètement, les élèves ont été amenés à travailler en classe autour du « *Petit Prince* ». Ils devaient imaginer les décors, les costumes, la mise en scène, l'affiche, etc. Leur travail a été exposé dans les vitrines du salon Bailly.

2.1.4 Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)

2014 a été marquée par la nomination du nouveau directeur artistique de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, Joshua Weilerstein, suite au départ en 2013 du chef titulaire, Christian Zacharias, après 13 années passées à la tête de l'Orchestre. Joshua Weilerstein prendra ses fonctions en septembre 2015.

Durant l'année écoulée, l'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné 84 concerts pour 73'562 auditeurs (67'056 en 2013) dont 70 à Lausanne (48'633 auditeurs), douze en Suisse (23'179 auditeurs) et deux à l'étranger (1'750 auditeurs). Les spectateurs de l'Opéra ont également eu l'occasion d'entendre l'OCL depuis la fosse d'orchestre de l'Opéra de Lausanne.

En raison des travaux réalisés à la Salle Métropole, une délocalisation provisoire des concerts a été rendue nécessaire à partir de septembre 2014. La plupart des concerts sont désormais donnés à l'Opéra de Lausanne. Les Entractes du Mardi ont pris place au salon Bailly de l'Opéra de Lausanne, tandis que les Concerts découvertes se sont déroulés au BCV Concert Hall de la Haute Ecole de Musique de Lausanne.

Lausanne demeure le lieu d'activité de l'Orchestre : avec les Concerts d'abonnement des lundis et mardis (20 représentations); les Concerts du Dimanche; les Concerts Découvertes pour le jeune public, ainsi que les Entractes du Mardi.

En Suisse, l'OCL s'est produit au Victoria Hall à Genève, à Neuchâtel, à Moudon, à La Chaux-de-Fonds, à la Fondation Gianadda à Martigny, à la Salle Equilibre de Fribourg, avec le violoniste Julian Rachlin et dans les arènes d'Avenches, avec l'Opéra de Lausanne. A l'étranger, l'Orchestre a eu le privilège de se produire au prestigieux Théâtre Mariinsky de Saint-Petersbourg, ainsi que dans la Salle de la Philharmonie d'Ekaterinbourg, lors d'une tournée russe réalisée sous la baguette du principal chef invité Bertrand de Billy.

Le Comité de gestion du Fonds Intercommunal de Soutien aux Institutions Culturelles de la Région Lausannoise est composé de :

Présidente : Mme Claudine Wyssa, Syndique, Bussigny.
Vice-Présidente : Madame Geneviève Hochstrasser, Conseillère municipale, Le Mont-sur-Lausanne.
Trésorier : Monsieur Bertrand Henzelin, Conseiller municipal, Prilly.
Membres : Madame Anne-Claude Studer, Conseillère municipale, Ecublens.
Madame Christine Canu, Conseillère municipale, Romanel s/L.
Monsieur Marc Zolliker, Conseiller municipal, Pully.

Invité : M. Fabien Ruf, Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne.

Secrétaire : Mme Christine Keberlé Joyet, Prilly.

2.2 Ecoles : soutien à la culture

Deux classes sont allées à l'Opéra de Lausanne, une au Théâtre de Vidy, et plusieurs classes se sont rendues à l'Espace des inventions à la Vallée de la Jeunesse.

Les classes 4P de Mmes Anne Baudraz et Vanessa Bitz se sont rendues à un « Concert du Dimanche » de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Ces 2 sorties ont été préparées par Mme Charlotte Le Glou et faisaient suite à son initiation musicale « Instruments de l'Orchestre et découverte des œuvres programmées » (G. Ph. Telemann et W. A. Mozart).

2.3 Ecole de musique Cheseaux-Romanel s/L.

Rapport de M. Michel Amsler, Président

L'EMCR compte 243 élèves (chiffres à fin 2014), auxquels sont donnés 258 cours chaque semaine. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de l'an passé. Durant l'année 2014, 81 élèves ont passé un examen d'instrument, 8 ont eu un examen de solfège.

Les Auditions des classes et de l'école :

- 3 mai, concert chez Piano Allegro (Romanel) des élèves de flûte d'Anne Gottraux, en collaboration avec Katerina Kabakhli, au piano.
- 14 mai, fidèle à son habitude, Nicole Maire a choisi d'inviter le public au Temple de Romanel, pour la présentation du travail de ses élèves d'accordéon.
- 18 juin, les classes de guitare/guitare électrique d'Olivier Magistra, et de percussion/batterie de Sylvain Grimm, avec la collaboration de Tiziano Tomasetti à la basse électrique et de chanteurs invités pour l'occasion à Prazqueron. Véritable concert de rock : inoubliable.
- 22 juin, à Prazqueron, grande audition 2014 de l'école. Tous les instruments ont été représentés, avec, en prime, quelques notes de rock par les ensembles de O. Magistra, S. Grimm et T. Tomasetti, « best of » de leur soirée du 18 juin !
- 24 juin, présentation des élèves de clarinette de Valentina Rebaudo, à la Concorde, avec le concours Valérie Schlup au piano.
- 29 juin à Prazqueron, concert des élèves de Renata Rubiolo (clavier et piano).
- 4 novembre à la Concorde, concert des élèves de violoncelle de Magdalena Morosanu.
- 15 décembre, à la Villageoise, concert de Noël des élèves de violon d'Eva Simonin, avec Cécile Pache (ancienne élève de l'EMCR) au piano.

Il y a eu aussi des productions des groupes de musique de chambre, ainsi que des participations d'élèves à des concerts et présentations « externes ».

L'EMCR continue son travail au sein du Conseil d'Etablissement de la Chamberonne, à Cheseaux, en tant que représentante du milieu associatif. Ce Conseil est formé à parts égales de représentants des Municipalités, des enseignants, des parents d'élèves, et du milieu associatif.

Des nouvelles du corps professoral : Mlle Valentina Rebaudo a été confirmée en tant que professeure attitrée de la classe de clarinette. A la rentrée de septembre 2014, dans l'urgence, M. Jorge Lucca a dû être remplacé (pour des raisons de santé) : M. Vincent Wenger (élève de flûte traversière de J. Lucca, à l'EMCR, puis diplômé de l'EJMA), a relevé ce défi et a proposé un enseignement de grande qualité aux flûtistes et aux élèves de musique de chambre. L'indisponibilité de M. Jorge Lucca a progressivement été levée, et c'est avec harmonie que s'est déroulé son retour parmi nous, grâce à la gentillesse et la discrétion de M. Vincent Wenger. Grand merci à lui.

Lors de l'Assemblée Générale de l'EMCR, le 20 février 2014, à la Concorde, il a été décidé et accepté que les exercices comptables passeront de l'année scolaire, c'est à dire du 1^{er} septembre au 31 août (situation en vigueur depuis plus de 40 ans !), à l'année civile. Ce qui en résulte que l'exercice 2013-2014 sera rallongé des quatre dernier mois de 2014, soit un exercice de 16 mois.

L'application de la loi sur les Ecoles de Musique prend son essor, et les conditions salariales des professeurs s'améliorent sensiblement, malgré quelques « soubresauts », probablement inévitables, liés au financement, encore difficile à assurer, de la part de la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique).

Le travail de la FEM est considérable et nos remerciements vont à M. Pierre Wavre, président de cette fondation (qui, fin 2014, a laissé sa place à M. Olivier Fallier), et à Mmes Sylvie Progin et Catherine Castellani, secrétaires patientes et compétentes.

Nos remerciements vont aussi à nos deux Communes-siège, soit les Communes de Cheseaux et de Romanel, pour la mise à disposition de la grande majorité des locaux dans lesquels nous donnons nos cours. Un merci tout particulier à la Municipalité de Cheseaux, ainsi qu'à Mme Marianne Gargano et M. Gabriel Conus qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver une solution viable aux problèmes de locaux survenus en août-septembre 2014 à Cheseaux. L'autre partie des locaux nous est proposée, contre très modeste loyer, par l'AIP (Association Immobilière de la Paroisse de Cheseaux-Romanel-Vernand). Un tout grand merci à Mme Olga Hartwig, qui s'occupe de notre comptabilité, avec soin efficacité et discrétion.

3. Cultes

3.1 *Préambule*

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux qui souhaitent prendre connaissance de l'organisation et des actions menées par les Communautés Protestantes et Catholiques rattachées à notre Commune peuvent s'informer sur leurs sites Internet respectifs.

3.2 *Paroisse réformée EERV Cheseaux-Romanel s/L. et Vernand*

Rapport de Madame Nicole Bovey, Présidente du Conseil de paroisse

La vie de notre paroisse a été marquée par des élections au Conseil paroissial.

Nicole Bovey, Présidente, Yvan Bourquin, Denis Pache et Franziska Stuber de Romanel, Claude Gabillon Rapit de Cheseaux, ont été élus en mars 2014.



Monsieur Marc Johannot, de Cheseaux, est le trésorier.

Nous sommes les nouveaux maillons de cette longue lignée de Conseillers paroissiaux de nos villages qui ont su se transmettre le flambeau pour que notre mission perdure.

Nous sommes engagés pour une législature, de 2014 à 2019, et à notre tour nous transmettrons.

Notre paroisse, par son Conseil, se réjouit de la bonne entente avec la Commune de Romanel, et plus particulièrement avec Madame Canu.

Cette année 2014, nous avons apprécié l'aide financière de la commune lors de gros travaux à la maison de paroisse pour la réfection des sols et le changement de la porte d'entrée.

Nous avons pris la décision de laisser le Temple fermé à clef 24h/24 suite aux mauvaises idées de certains autour de cet édifice.

Nouvelle équipe, nouveaux défis, nouveaux projets pour notre paroisse et les quelques 2'735 paroissiens (1'460 à Romanel) dans 1'422 foyers (759 à Romanel).

3.3 Communauté catholique

Rapport de M. Gérald Déglise, Président de la Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté catholique du haut, qui regroupe les Communes de Cheseaux-Romanel-Sullens-Bournens-Boussens, continue son évolution démographique et c'est particulièrement réjouissant; notre foyer St.-Nicolas à Cheseaux accueille chaque dimanche à 11 heures entre 30 et 40 paroissiens.

L'année 2014 s'est déroulée dans les traditions habituelles, la soirée familiale, appelée communément soirée choucroute, a eu lieu le 14 novembre 2014 à Cheseaux et plus de 100 personnes, aussi bien catholiques que protestantes sont venues partager des moments très conviviaux. Mme Canu, Municipale à Romanel, ainsi que Mme Gay Valloton, Municipale à Cheseaux, nous ont gratifiés de leurs présence.

Cette année nous avons abordé le statut des catholiques de « Vernand » qui, à l'heure actuelle, ne font pas partie de la convention intercommunale signée par chaque commune; nous souhaiterions que la Commune de Prilly intervienne au nom de cette convention auprès des instances politiques, pour que la Commune de Lausanne-Vernand adhère à notre communauté. Du point de vue Canonique, ce hameau est inscrit comme faisant partie de la Paroisse du Bon-Pasteur de Prilly, mais ne participe pas aux frais d'entretien de notre église, ce qui n'est pas normal.

Notre comité a trouvé des forces jeunes qui sont venues nous renforcer au sein de notre exécutif, sept personnes constituent ce comité. D'autre part, une chorale s'est formée et chaque dimanche nous bénéficions d'une organiste au piano. Notre nouveau Curé, plein de jeunesse, contribue également au développement de notre Communauté.

A l'Eglise du Bon Pasteur de Prilly ont eu lieu la **Confirmation** et la **Première Communion**. Ces cérémonies, empreintes de sérénité, se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Notre Communauté continue à entretenir de très bons contacts avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel-Vernand, notamment lors des manifestations communautaires de fin d'année.

4. Police des constructions

4.1 Dénonciations à la Préfecture

Quatre cas ont été signalés à la Préfecture en raison de travaux entrepris sans autorisation préalable.

4.2 Permis de construire délivrés en 2014

10 permis de construire ont été délivrés :

- Ch. du Taulard et ch. de la Source Modification des fenêtres, ajout de cabanes de jardin, couverts à voiture et pergolas
- Rte d'Echallens Construction d'une agence modulaire en éléments préfabriqués et d'une place de lavage. Construction temporaire. Création de 8 places de parc extérieures
- Ch. des Fayards 2 Aménagement intérieur des locaux pour la création d'une buanderie professionnelle
- Ch. des Terreaux 1B Création d'un logement dans le rural après démolition et reconstruction
- Ch. de la Côte Requalification de l'Esplanade de Prazqueron
- Rte de la Blécherette 2 Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du Stand de Vernand
- En Félezin Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
- Ch. du Stand Réaménagement provisoire de la déchetterie communale actuelle
- Ch. du Bochet 16 Adjonction d'u jardin d'hiver non chauffé d'environ 20m² au Sud du bâtiment 443 et remplacement des fenêtres au niveau 1, façades Sud (au-dessus du jardin d'hiver)
- Ch. de la Source 35 Modification de l'implantation du garage-double existant (ECA 411) et de son accès

4.3 Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2014

22 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés :

- Ch. des Mésanges 2 Construction d'une nouvelle station de base de téléphonie mobile
- Ch. du Taulard 11B Construction d'une véranda non chauffée
- Ch. du Petit-Bois 6 Construction d'une habitation et d'un garage enterré
- Ch. de l'Orio 29 Création de places de stationnement pour les Services du feu et de voirie
- Ch. de l'Orio 24B Isolation de la toiture, isolation périphérique des façades, création d'une lucarne pour l'assainissement énergétique du balcon
- En Félezin baignoire existant et pose de capteurs solaires en toiture
Aménagement d'un magasin de chaussures Dosenbach
Création d'une nouvelle agence BCV
Création d'une agence de voyages Hotelplan
Aménagement intérieur d'une pharmacie Sun Store
Transformation du restaurant la Chope d'Or
Aménagement d'un pressing "5àsec" pour le compte de Baechler Teinturiers SA
Création d'un magasin de vêtements H&M
Transformation d'un magasin de vêtements pour dames (Norwiss)
Création d'un salon de coiffure "Fabio Salsa"
Création d'un magasin de téléphonie mobile Sunrise
Aménagement d'une surface Visilab
Réaménagement d'un Kiosque Naville avec la création d'un WC
Implantation d'un magasin Denner
Création d'un magasin de vêtements Onno
Création d'un magasin de vêtements Zebra
Transformation pour l'aménagement d'un magasin Mister Minit
Aménagement d'un magasin d'articles d'intérieur DEPOT

4.4 Dispenses d'enquête publique, selon art. 111 LATC

8 dispenses d'enquête publique ont été délivrées en 2014 :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Ch. de la Côte 6 | Pose d'un brise-vue |
| - Ch. du Dîmoz 11 | Création d'un muret de soutènement |
| - Ch. de la Source 22 et 24 | Rénovation des façades |
| - Ch. de Sous-Mont 20 | Rénovation des façades |
| - Ch. du Bochet 45 | Pose d'un cabanon de jardin |
| - Rte de Lausanne 11 | Pose d'une cheminée extérieure |
| - Rte de la Blécherette 2 | Modification du revêtement de la toiture du Stand de tir |
| - Ch. du Brit 21 | Travaux de rénovation des façades |

4.5 Commission Technique et de Salubrité (C.T.S)

Composition : Mme C. Canu, Municipale, Présidente
ou M. S. Auer, Ingénieur communal
Mme N. Zurich, Collaboratrice technique
M. O. Lyon, Architecte-conseil
M. P. Porqueddu, Ingénieur (selon les cas)
MM. David Rouge, J.-J. Lambelet, ramoneurs (selon les cas)
M. le Dr. B. Giorgis

En 2014, la C.T.S. a tenu 4 séances et effectué de nombreuses visites, impliquant l'un ou l'autre de ses membres, au cours desquelles elle a procédé au contrôle des constructions en vue de l'octroi des permis d'habiter ou d'utiliser.

4.6 Sécurité des chantiers

Le mandat de surveillance des chantiers est attribué au Bureau Vaud Chantiers, M. Stéphane Veillard, qui présente toutes les compétences pour réaliser ces prestations.

Ces contrôles sont réalisés sur la base du Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers (RPAC2003), qui fixe le cadre réglementaire, en application de l'art. 90 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC).

D'une manière générale, le préposé communal intervient directement auprès des entreprises pour faire effectuer les mises en conformité.

- Des rapports de contrôles sont établis à l'attention de l'Autorité et, selon nécessité, copie est transmise à la SUVA ou à d'autres entreprises, si elles sont concernées.
- Si les constats effectués sur un chantier et les mesures prescrites impliquent une décision municipale ou une intervention d'autres services, des contacts directs, des messages mails ou autres dispositions sont prises.

4.7 Bureau technique

L'effectif du Bureau technique représente l'équivalent de 1.7 postes de travail environ et la répartition des occupations est représentée dans le tableau ci-dessous.

Description	Romanel-sur-Lausanne	Jouxens-Mézery
Secrétaire	32.5 %	---
Collaboratrice technique	37.5 %	25 %
Ingénieur communal	100 %	---
Total	170 %	25 %

L'organisation du temps de travail mis en place permet de respecter les conditions de l'accord avec Jouxten-Mézery, tout en offrant une disponibilité quotidienne et régulière à la population. Le cahier des charges est vaste et comprend notamment la police des constructions, l'urbanisme et les infrastructures routières et souterraines. D'autres missions viennent se greffer, telles que l'infrastructure informatique, délégué du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) et expert communal en protection incendie. L'année 2014 a été marquée par une forte implication dans les projets liés au développement de la Commune.

4.8 Projets spéciaux

4.8.1 Rénovation du centre commercial Migros

Le chantier, démarré en avril 2011, a continué en 2014. Plusieurs visites de la Commission Techniques et de Salubrité ont été effectuées, ceci afin de pouvoir délivrer les permis d'utiliser (voir point 4.3). Quelques enseignes doivent encore mettre leur surface en conformité.

5. Divers

5.1 Passeports-vacances

Les amateurs du passeport-vacances à profiter des nombreuses activités offertes ont été au nombre de 10 pour le "traditionnel" et 2 pour le "farniente".

Les activités proposées par la Commune de Romanel-sur-Lausanne ont été les suivantes :

Atelier cerf-volant (organisé par M. Yves Pichonnat)
Comprendre les chiens (organisé par M. Sacha Kern)
Avec les pompiers (organisé par M. Sacha Kern).

CHAPITRE V

Dicastère de M. Daniel CROT

Contenu :	1. Instruction publique	2. Police	3. Contrôle des Habitants
	4. Service du feu	5. Protection civile	6. Sécurité sociale
	7. Divers		
		* * *	
Effectif :	Ecoles	1 directeur	M. J.-F. Armand
		6 institutrices à plein temps	
		21 institutrices à temps partiel	
	Police	1 Assistant de Sécurité Publique	M. J.-M. Cornu
	Contrôle des habitants	1 Préposée	Mme M. Cuche
	Culture	1 bibliothécaire	Mme C. Gonzalez Tornare
	Encadrantes de la Cantine ROMIDI		Mme M. Hornung
			Mme O. Liguori Zimmermann
			Mme Y. Ruey

1. Instruction publique

1.1 *Généralités - compétences*

Rappelons brièvement que c'est le DFJC, Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture - Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, qui assume la conduite de l'école.

Par le biais de l'enveloppe pédagogique, c'est le Conseil de direction (Directeur + Doyens) qui organise la répartition de l'enseignement et décide du nombre de classes.

Les directeurs ont une large compétence dans les domaines pédagogique et administratif; ils assurent le contact avec les parents et sont en relation fréquente avec les Autorités et les Commissions.

Les Communes assument la mise à disposition des locaux scolaires et assurent leur entretien. Les Municipalités établissent le budget scolaire et tiennent les comptes.

1.2 *Organisation des écoles de Romanel-sur-Lausanne*

Tous les élèves du 1^{er} cycle primaire 1-4P, ainsi que les 5-6P sont scolarisés dans la Commune.

Collèges des Esserpys : 2 classes 1-2P

Collège du Rosset : 2 classes 3-4P

Collège de Prazqueron : 2 classes 1-2P, 2 classes 3-4P et 4 classes 5-6P

Pour les classes secondaires, Romanel-sur-Lausanne est rattachée à l'Arrondissement scolaire de Prilly, qui comprend les Communes de Bournens, Bousens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxpens-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

L'Arrondissement compte deux établissements secondaires : celui de la Chamberonne (anciennement Cheseaux-sur-Lausanne), dirigé par M. Michel Haslebacher et celui de Prilly, dirigé par M. Sylvain Corday.

Les élèves de la voie pré gymnasiale de ces Communes (9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} VP), ainsi que les autres élèves des Communes de Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Prilly, sont scolarisés à l'établissement secondaire de Prilly.

Le rapport détaillé du directeur de l'établissement scolaire de la Chamberonne est à disposition auprès du Greffe municipal, sur demande, pour les personnes intéressées.

1.3 Rapport d'activité de l'ECOLE PRIMAIRE de Romanel-sur-Lausanne

La plus grande partie du rapport d'activités de l'école primaire a été élaborée par M. J.-F. Armand, directeur.

1.3.1 Corps enseignant

Départs – Arrivées

Pas de départ

Arrivée de Mme Xénia Tapia

Devoirs surveillés

A fin août 2014, 25 élèves vont aux devoirs surveillés les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 17h15. Ils sont répartis en trois groupes.

Personnel enseignant au 25 août 2014

Degré	Nom Prénom	A plein temps	A temps partiel
1-2P	Chassagnet Marjorie		X
	Collet Chebbaa Murielle		X
	Fleischmann Françoise	X	
	Repond Evelyne	X	
	Valencia Nadia	X	
3P	Baudat Christelle		X
	Moillen Valérie		X
	Fischer Milena		X
	Neukomm Stéphanie		X
4P	Baudraz Anne	X	
	Bitz Vanessa	X	
5P	Bovey Brigitte		X
	Strummiello Carmen		X
	Chatelan Sonia	X	
6P	Frei Véronique		X
	Hoyois Odile		X
	Martin Elvire		X
	Tapia Xénia		X
ACM-ACT	Fischer Milena		X
	Lombardo Nathalie		X
Appui	Maistrello Sandra		X
CIF	Varidel Patricia		X
Devoirs surveillés	Cagnazzo Amanda		X
	Camacho Sandrine		X
	Konic Marianne		X
Educ. physique	Bourgeois Catherine		X
Informatique	Good Chantal		X

1.3.2 Elèves

Répartition des élèves au 1^{er} octobre 2014

Degré	Nbre classes	Garçons	Filles	Total	Moyenne
1-2P	4	45	40	85	21,3
3P	2	15	15	30	15,0
4P	2	15	22	37	18,5
5P	2	19	18	37	18,5
6P	2	17	18	35	17,5
Totaux	12	111	113	224	18,7

Evolution de la moyenne des effectifs

Année	1-2P	3-6P	Total
01.10.2004	17,75	19,75	19,08
01.10.2005	18,50	19,87	19,41
01.10.2006	20,75	18,00	18,91
01.10.2007	20,75	19,62	20,00
01.10.2008	17,40	21,00	19,61
01.10.2009	14,40	21,12	18,53
01.10.2010	16,25	20,50	18,38
01.10.2011	22,00	19,14	20,00
01.10.2012	15,00	18,50	17,33
01.10.2013	18,00	18,50	18,33
01.10.2014	21,30	17,40	18,70

Répartition des élèves suisses et étrangers

Sur 224 élèves de l'établissement primaire, 44 sont étrangers, soit 19,64 %.
Les étrangers représentent 13 nationalités.

Elèves forains (Lausannois)

1-2P : 11 élèves
3P : 3 élèves
4P : 5 élèves
5P : 3 élèves
6P : 2 élèves
Total : 24 élèves

Elèves scolarisés à Romanel venant d'une autre aire de recrutement

1-2P : 1 habitant à Poliez-le-Grand

Elèves de Romanel s/L. scolarisés dans d'autres Communes

Néant

Elèves en écoles privées

14 élèves.

Elèves en institutions

Néant

1.3.3 Activités culturelles

Bibliothèque "Papyrus"

Chaque classe s'est rendue à la bibliothèque et les enfants ont pu emprunter gratuitement un livre.

Concours Peytrequin

Le thème était en lien avec la Fête du Lac : "Les héros".

Spectacles et activités culturelles

Le 12 décembre, toutes les classes ont bénéficié du spectacle "Troll d'Histoire", de la compagnie E'PERICOLOSO SPORGERSI, à la Salle polyvalente de Prazqueron.

1.3.4 Activités sportives

Camps

Classes (4P):	Mmes Baudraz/Bitz Camp d'été à Plan-Sépey - en septembre
Classes (3P):	Mmes Neukomm/Fischer et Moillen/Baudat Camp d'été aux Grandes Roches - en mai
Classes (6P) :	Mmes Chatelan et Bovey Camp de ski aux Mosses - en février
Classes (5P) :	Mmes Hoyois/Martin et Frei/Strummiello Camp d'automne à Plan-Sépey - en novembre

Courses d'école

Les classes ont effectué leur traditionnelle course d'école en mai et en juin. La Commune a accordé un subside de **Fr. 16.00** pour les élèves de 1-2P et de **Fr. 18.00** pour les élèves de 3P à 6P.

Natation

C'est Mme Catherine Bourgeois, maîtresse d'éducation physique, qui est responsable de cet enseignement. Les classes primaires ont pu se rendre à la piscine de la Fondation de Vernand une dizaine de fois chacune. En mai, les classes de 3P ont suivi un programme de formation "L'eau et moi", au sujet de la sécurité dans et autour de l'eau, élaboré par la Société Suisse de Sauvetage SSS.

Animation gymnastique

Toutes les classes bénéficient d'une animation gymnastique donnée par Mme Bourgeois.

Les enseignantes ont participé à quatre séances durant l'année (en dehors de l'horaire scolaire). Lors de ces séances, des plans périodiques ont été distribués et commentés, la progression méthodologique d'un ou deux thèmes a été mise en pratique.

Maîtresses et élèves ont fait preuve d'enthousiasme lors de ces animations.

Prix "Evelyne Goin"

En mémoire de Mme Evelyne Goin, maîtresse d'éducation physique décédée le 31 décembre 1994, il a été constitué un fonds permettant de récompenser chaque année un élève. Ce prix est décerné à un élève ayant fait preuve de fair-play.

Au mois de juin 2014, c'est Ana Talaia Inacio, de la classe 6P/PQ4, qui a reçu ce prix "Evelyne Goin".

1.3.5 Cantine ROMIDI (réfectoire scolaire)

En service depuis août 2013, la Cantine ROMIDI confirme son succès grandissant en recevant entre 22 et 38 enfants chaque jour. L'équipe encadrante, formée de Mmes Monique Hornung, Olga Liguori et Yvette Ruey, accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h50 à 13h55 dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron, et en assure la surveillance et l'animation (jeux, dessins, activités en extérieur).



La Cantine n'est pas ouverte le mercredi, ni pendant les vacances scolaires.

Les repas sont fournis par CROQ'MIDI, traiteur spécialisé dans la restauration collective et établi à Crissier.

La gestion administrative (inscriptions, absences de dernière minute) est assurée par le Greffe municipal et le Contrôle des Habitants (vente des bons-repas).

Les petits écoliers du Collège des Esserpys sont transportés par minibus, grâce à la collaboration de la Fondation Donatella Mauri.

1.3.6 Services parascolaires

Service médical

M. le Docteur Bernard Giorgis, médecin scolaire, et MM. Pascal Coppey (de janvier à juillet) et José Pinto (dès le mois d'août), infirmiers scolaires, effectuent un travail apprécié du corps enseignant.

Service dentaire

M. le Docteur Willy Burri a effectué les contrôles de bouches des élèves durant le mois de février. Entre septembre et décembre, les classes ont la visite de la prophylaxiste dentaire.

Education sexuelle

PROFA est en restructuration et aucun cours n'a été donné en 2014 à Romanel.

1.3.7 Divers

Futurs élèves de 7P (anciennement 5^{ème} année du cycle de transition)

En juin, la direction a invité les parents des futurs élèves de 7P à une séance d'information. M. Sylvain Corday, directeur de l'établissement secondaire de Prilly, et M. Christian Baur, doyens, étaient présents.

Futurs élèves de 1P (anciennement cycle initial)

En juin également, la direction a invité les parents des futurs élèves 1P à une séance d'information. Le Conseil de direction était présent.

Prévention routière

La Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise est venue en septembre donner la traditionnelle leçon de prévention à toutes les classes.

Prévention des Accidents par Morsures (PAM)

Les deux classes de 3P ont bénéficié d'une animation sur le comportement à avoir envers les chiens. Ce cours a été donné en juin par des membres de la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux (SVPA).

Prévention de la violence

En septembre et en octobre, l'Association Romande pour la Prévention de la Violence "Patouch" est intervenue à raison de 3 périodes par classe en 5P et en 6P.

Respect de l'environnement

Toutes les classes ont été sensibilisées au tri des déchets en septembre et, en plus, les classes de 3P à 6P ont suivi une information sur les économies d'énergie en janvier.

Fête des écoles

Le samedi 24 mai, lors de "La Fête au Village", les classes ont participé au cortège, dont le thème était les superhéros.

Pommes à la récréation

103 élèves ont bénéficié de la pomme à la récréation. La distribution s'est faite en 3 x 2 semaines. Cette année, une poire a remplacé la traditionnelle pomme, sur deux semaines.

Participation enfant : **fr. 8.00** l'abonnement.

Informatique

Toutes les classes sont équipées d'au moins deux ordinateurs IMac et d'une imprimante couleur à jet d'encre. Les deux salles des maîtres sont équipées également d'un ordinateur, d'une imprimante laser et d'un scanner. En outre, les enseignants ont la possibilité de disposer d'un appareil photo numérique et d'un beamer. Le Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) a mis une "Helpdesk" technique à disposition du Corps enseignant.

1.4 Rapport d'activité de l'ECOLE SECONDAIRE

Les rapports complets des établissements secondaires de Cheseaux et Prilly sont à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

La plus grande partie du rapport d'activités de l'école secondaire de Prilly a été élaborée par M. S Corday, directeur.

1.4.1 Rentrée scolaire

45 classes ouvertes en août 2014, dont 16 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 854 élèves de l'établissement primaire et secondaire.

En 7P – 8P, on note une augmentation : 306 élèves (288 en 2013). En 9^e – 11^e, la baisse se poursuit depuis le départ des élèves de VP de Cheseaux-la-Chamberonne : 548 élèves (581 en 2013).

1.4.2 Corps enseignant

Les départs à la retraite de Mmes Pralong, Bertholet, Martin, Schmid et de MM. Jobin et Aegerter ont fait l'objet de cérémonies chaleureuses. Ces fidèles de l'établissement ont été remerciés et félicités comme il se doit. Pour les remplacer, nous avons accueilli quelques nouveaux stagiaires en responsabilité et une enseignante transférée depuis un autre établissement.

A la rentrée, on compte 102 enseignantes et enseignants dans l'établissement. Onze d'entre eux sont également praticiens-formateurs, ce qui permet d'accueillir ou superviser de nombreux stagiaires.

1.4.3 Conseil de direction

Le Conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours.

Mmes Muriel Cantin, Caroline Stupar et MM. Christian Pralong, Christian Baur, Luc Matthey-Doret et Marc Isenring, doyennes et doyens, se partagent les responsabilités de direction tout en poursuivant leurs activités d'enseignement à temps partiel.

1.4.4 Pédagogie

La nouvelle Loi sur l'Enseignement Secondaire (LEO) modifie passablement l'organisation des classes de 9^e-10^e à travers la mise en niveaux, la possibilité pour les élèves de VG de suivre les options en VP et les changements de niveau au semestre.

L'introduction du redoublement en fin de 8P interroge la plupart des enseignants et ravive le débat sur le bienfondé de cette mesure. En contradiction avec la pédagogie de la réussite et de l'analyse des qualités humaines mises en avant par EVM, elle peine à convaincre.

L'hétérogénéité des classes VG en sciences et anglais est également une nouveauté à intégrer.

Le rôle des chefs de file est renforcé par l'obligation de coordonner les apprentissages, la conduite des réflexions pédagogiques et le défi que représente l'assimilation simultanée du PER (Plan d'Etudes Romand) et de la LEO.

La dernière volée de 11^e VSO a commencé l'année scolaire en août 2014. Elle sera organisée selon les dispositions transitoires avant que la LEO ne couvre l'entier de la scolarité. Les grilles horaires ont été légèrement modifiées et renforcent les branches académiques (français, mathématiques) au détriment des branches artistiques (activités créatrices manuelles, arts visuels).

1.4.5 Appui en 7P et 8P

Les périodes hebdomadaires d'appui par classe continuent de permettre aux élèves de progresser et de tenir le rythme imposé par les objectifs à atteindre. Les horaires permettent d'organiser un appui en mathématiques, français et allemand. Ces appuis collectifs sont complétés par la mise en place d'un groupe de soutien formé de trois enseignantes spécialisées. Ce dispositif permet d'aider les élèves, en fonction de leurs difficultés, par des appuis individuels ciblés.

1.4.6 Etudes surveillées

Organisés les lundis, mardis et jeudis de 15h50 à 16h50, en collaboration avec la Ville de Prilly, ils permettent à environ soixante élèves de faire leurs devoirs à l'école. Les élèves sont répartis en trois groupes, conduits par des surveillants engagés par la Commune. Ce ne sont pas des appuis mais un lieu permettant aux enfants de travailler dans un environnement propice. Ils sont payants (forfait annuel de 150 à 250 francs selon la fréquentation) et subventionnés par la Ville de Prilly.

1.4.7 Structure d'Accueil Temporaire SAT

Les maîtres utilisent toujours cette structure. Elle permet de réduire les problèmes de comportement. La fréquence d'utilisation est stable. 102 élèves (118 l'année précédente) y ont été convoqués, pour 251 passages dénombrés.

1.4.8 MATAS (Module d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité)

Trajectoire et Dynamo, les structures MATAS ouvertes à Renens et à Montheron pour les établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), ont accueilli quatre élèves de Prilly, pour une période de trois mois. Encadrés par un éducateur et un enseignant, ces jeunes ont trouvé une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire et, dans certaines situations, pour définir un projet pour leur futur professionnel.

Prévues dans la LEO (art. 103) et son règlement (art. 76), les structures sont codirigées par une institution "SPJ" et un établissement scolaire. Depuis août 2013, c'est la direction de l'établissement de Prilly qui est responsable "DCEO" du MATAS de Renens. Une séance de travail par mois permet de coordonner les admissions et gérer les affaires courantes.

1.4.9 Formation continue

Les enseignants suivent régulièrement des formations continues personnelles, encouragées par la direction générale. La direction de l'établissement a organisé, avec l'aide de Mme Nicole Dovat, une journée pédagogique consacrée au thème : « Culture institutionnelle, la porter ensemble ».

Suite à cette journée, de nombreuses réflexions sur nos pratiques et procédures ont permis d'adapter et affirmer nos positions, nos valeurs, afin de gagner en cohérence et cohésion.

L'atelier de supervision, animé également par Mme Nicole Dovat, se poursuit cette année.

1.4.10 L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

La journée de l'écolier ne se limite pas aux horaires scolaires. La collaboration avec les services de la Ville de Prilly permet de fournir aux élèves des solutions multiples pour les accueillir à midi et dès 15 h 30, dans de bonnes conditions.

1.4.11 Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer. Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves dans les deux collèges.

Les élèves de 7P-8P (Grand-Pré) peuvent participer à un atelier bricolage ou aux « midis-qui-bougent » dans une salle de gymnastique. Ces activités sont surveillées.

La salle d'informatique (certains jours) et la bibliothèque de l'Union sont aussi à disposition.

1.4.12 Dès 15h30

Au Grand-Pré, les devoirs surveillés permettent de rester à l'école jusqu'à 16 h 50 pour travailler.

A l'Union, les études surveillées sont assurées par des enseignants et ressemblent souvent à des appuis. Les élèves y viennent sur une base de volontariat et sont peu nombreux.



L'année 2014 s'est terminée par la célébration du 40^e anniversaire de l'établissement secondaire. Cette manifestation d'une semaine a proposé aux visiteurs un spectacle magnifique, se déroulant dans le hall du bâtiment A du collège de l'Union, mis en scène par Daniel Monnard.

Ce fut également l'occasion de visiter une exposition en quatre parties, sur le thème des quatre dernières décennies et de revoir des photos d'archives tout en partageant un verre avec d'anciens ou actuels élèves, enseignants et parents.

Ce projet d'établissement a permis, tant lors de ses deux ans de préparation que lors de sa réalisation, de mettre en commun ses forces et son énergie. Il a été un moyen particulièrement apprécié de se connaître, se faire connaître et reconnaître. Il a offert l'occasion de développer des compétences sociales et académiques. Le renforcement de la cohésion et l'esprit positif ont contribué à donner un bel élan à la vie scolaire.

L'engagement de chacun dans ce projet est le reflet de celui mis durant toute l'année : l'excellente collaboration régnant au sein des enseignants, du personnel de l'administration, de la conciergerie et des services parascolaires, a permis d'offrir un service de qualité à nos élèves.

Les divers services de la Ville de Prilly, les directeurs MM. Michel Haslebacher et Jean-François Armand, nous ont apporté leur précieux soutien.

En mettant à disposition des infrastructures d'excellente qualité, en renouvelant leur confiance et leur engagement financier, les communes de l'ASIGOS nous permettent de travailler dans d'excellentes conditions et d'offrir aux enfants de la région une formation à la hauteur de ce qu'ils attendent. Mes vifs remerciements leur sont adressés.

1.4.13 Nombre d'élèves dans l'Établissement secondaire de Prilly – Répartition par commune

Elèves de	Bourmens	1
	Boussens	7
	Cheseaux	25
	Jouxten-Mézery	7
	Prilly	549
	Romanel	161
	Sullens	8
	Autres (dérogation + enclaves lausannoises)	33
Total des élèves au 31.12.2014 :		854

1.4.14 Orientation au terme de la 8^e année scolaire 2013-2014

	Volée	VP					VG	Dont VG avec OS VP	Redoublements
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total			
13-14	138	17	0	30	12	59	74	MEP 2 ECO 4	5
en %						42.75	53.63		3.62

1.4.15 Mouvements d'élèves à la fin de l'année scolaire 2013-2014 – 9^e à 11^e année

	9 ^e (186 élèves)		10 ^e (196 élèves)			
	VP	VG	VSB	VSG	VSO	VSO-R
Promotion ordinaire	79	86	71	56	53	1
Promotion selon décision conseil de direction	1	13				8
Redoublement	5	2	2			
Réorientation vers une voie plus exigeante				2		
Réorientation vers une voie moins exigeante			1			
Départs avec attestation						2

	11 ^e							
	VSB				VSG	VSO	VSO-R	Totaux
	LAT	ITA	MEP	ECO				
Total de la volée	18	24	27	20	44	48	9	190
Réussites	17	23	23	17	42	45	8	176
Dont redoublements volontaires					1	1		2
Echecs	1	1	4	3	2	3	1	15
Dont départs de l'établissement avec un certificat VSG			1					1
Dont redoublements	1	1	3	3	2	1		11
Dont départs de l'établissement avec attestation						2	1	3

1.4.16 Réfectoire scolaire de St-Etienne

Il a ouvert ses portes en mai 1995. Le nombre total de repas qui a été servi en 2014 est de 7'383 (8'943 en 2013).

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne en 2014

	2013-2014					2014-2015		
	6.01-31.01.	3.02-7.03	10.03-11.04	28.04-23.05	26.05-20.06	02.09-27.09.	30.09-15.11	18.11-20.12
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	323	299	353	336	223	281	317	385

Total 2'517 repas

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne en 2013

	2012-2013					2013-2014		
	7.01-1.02.	4.02-8.03	11.03-26.04	29.04-24.05	27.05-21.06	02.09-27.09.	30.09-15.11	18.11-20.12
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	335	347	404	265	331	309	443	461

Total 2'895 repas

1.5 Rapport de gestion du Comité de direction de l'ASIGOS

Nous reproduisons ci-dessous le rapport annuel 2014, présenté par le comité de direction au Conseil intercommunal de l'ASIGOS du 12 mars 2015.

Au cours de l'année 2014 le Comité de direction s'est réuni afin de préparer les séances du Conseil intercommunal et d'adopter les préavis qui leur seront présentés. Nous vous donnons également succinctement les sujets traités lors de ces séances.

Comme en 2013, le Comité de direction a poursuivi le dossier de demande de sortie de l'ASIGOS des Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens. Le Conseil intercommunal a été tenu au courant de l'état d'avancement des travaux lors des deux séances. Il en sera de même en 2015, afin de finaliser la sortie des Communes de la Chamberonne pour 2016.

5 février 2014

- Comptes et rapport de gestion 2013
- Sortie de l'ASIGOS des Communes de l'Etablissement de la Chamberonne

19 mars 2014

- Conseil intercommunal à Prilly

17 juin 2014.

- Budget 2015 - 1^{ère} lecture

25 août 2014

- Adoption du budget 2015
- Préavis 3-2014 : octroi d'un crédit destiné à relier l'ensemble des bâtiments scolaires secondaires de Prilly avec une fibre optique
- Préavis 4-2014 : rénovation des murs, sols, plafonds, éclairage et installation sanitaires des vestiaires au collège de l'Union
- Sortie de l'ASIGOS des Communes de la Chamberonne

24 septembre 2014

- Conseil intercommunal à Romanel-sur-Lausanne

M. D. Crot a également participé aux séances du bureau du Conseil intercommunal, qui ont eu lieu à Romanel-sur-Lausanne ou à Prilly

Les membres de la Commission de gestion ont rencontré différents membres du Comité de direction lors de leurs séances, qui les ont renseigné et ont répondu à toutes leurs questions :

Nous vous donnons ci-dessous les principaux objets en cours qui ont retenu principalement le Comité de direction :

Conseil d'établissement

La mise en place du Conseil d'Etablissement (CET) secondaire a débuté en 2014. En septembre, lors d'une assemblée avec les parents d'élèves intéressés, il a été procédé à l'élection de leurs représentants au CET. Les parents d'élèves bénéficient de 4 sièges au CET. Ont été élus: deux personnes pour Romanel-sur-Lausanne, une personne pour Jouxens-Mézery et une personne pour Prilly.

La séance de mise en place du CET aura lieu le 5 février 2015 et, dès cette date, le Conseil d'Etablissement pourra commencer à travailler.

Préavis 3-2014 Bornes wifi

Tout le matériel, à savoir, les bornes Wifi, les contrôleurs, les Switchs et les câbles, a été acheté. La maintenance, conformément à la décision du Conseil ASIGOS (amendement) et de la Municipalité, a été comptabilisée dans les comptes de l'ASIGOS au 501.3189 et non sur le préavis.

Les travaux de génie civil et de tirage des différentes fibres optiques sont en cours (rien n'a été encore payé) et les travaux de l'électricien (pose des prises et des bornes) n'ont pas encore débuté. Ils commenceront aux vacances de février. Là également, pas d'acompte versé.

Préavis n° 4-2014 vestiaires et sanitaires salle de gym A002 du collège de l'Union

Concernant le préavis de **Fr. 135'000.--** pour la rénovation des vestiaires au collège de l'Union « A », les travaux n'ont pas encore débuté. Le service des Domaines de la Ville de Prilly a demandé une offre complémentaire pour le remplacement de la tuyauterie qui se trouve dans les murs.

Renouvellement d'un emprunt en 2014 - amortissement

Nous avons procédé au renouvellement d'un emprunt de **Fr. 2'000'000.--** (ancien taux 1,70 %) et l'avons reconduit au taux de 1.20 %, échéance 2020.

Comme ces dernières années, nous avons amorti l'emprunt de Kommunal Krédit de **Fr. 750'000.--**.

Commission de gestion

Bournens :	Danièle Nieto-Porchet
Boussens :	Philippe Favre
Cheseaux :	Pierre-Yves Zimmermann
Jouxens-Mézery :	Jacek Manthey
Prilly :	Ruth Pfeiffer
Romanel :	Patrick Maspoli
Sullens :	Alain Badan

2. Police

2.1 Effectif

La composition du Service de la Sécurité publique de l'année 2014 est la suivante :
Un Assistant de Sécurité publique (ASP) : M. J.-M. Cornu

2.2 Emploi du temps

Notre ASP a assuré son service pour des patrouilles de surveillance générale, motorisées et pédestres, lors de manifestations, services de parcage, régulation du trafic, convois funèbres et par des interventions sur demande de la Gendarmerie ou de la population. Il a également œuvré comme huissier lors des séances du Conseil Communal.

En collaboration avec la Police cantonale, ou seul, il est intervenu à plusieurs reprises pour des infractions diverses, notamment pour des véhicules sans plaques abandonnés, dommages à la propriété, fuites après accidents, etc., ainsi que pour le transport d'animaux morts à Penthaz. La gestion de caméra de vidéosurveillance, la pose et la gestion du système de comptage de véhicules, la signalisation routière (changement des ampoules, réglage des feux, modifications, marquages, pose de signalisation lors de manifestations), la police du cimetière, les demandes d'enseignes, le traitement des bulletins d'hôtels et la gestion des entreprises ont également occupé M. Cornu.

Durant l'année écoulée, la collaboration entre les services de Sécurité publique de notre Commune et de celle de Cheseaux a été maintenue. Depuis la signature de ce partenariat, en 2012, notre ASP a assuré plusieurs services sur le territoire voisin, notamment en matière de circulation, et lors de manifestations.

2.3 Amendes

- 214 Véhicules ont été dénoncés dans le courant de l'année.
- 174 Contraventions ont été réglées dans les délais légaux.
- 35 Procès-verbaux ont été dressés et traités, conformément à la Loi sur les sentences municipales (Rappels, Sentences et Sommations).
- 5 Personnes ont été mises aux poursuites pour des amendes impayées.
- 64 Sentences ont été établies pour des contraventions au Code de droit privé et judiciaire vaudois (stationnement sur domaine privé).
- 9 Personnes ont été dénoncées au Règlement Général de Police.
- 88 Personnes ont été dénoncées au Règlement sur les déchets.

2.4 Divers

2.4.1 Bulletins d'hôtels

853 fiches d'hôtels ont été récoltées sur les deux sites offrant des chambres pour les gens de passage, à savoir l'Auberge de la Charrue et La Chotte. Ce dernier établissement représente environ le 98 % des nuitées sur notre territoire.

2.4.2 Demande de naturalisations

Depuis janvier 2012, la Police cantonale ne traite plus les demandes de naturalisations. Ces dernières sont directement confiées aux communes. Au terme d'une enquête administrative, les requérants sont convoqués afin d'être auditionnés, avant l'établissement d'un rapport circonstancié. Il est à préciser qu'à partir de janvier 2014, les polices cantonales seront à nouveau chargées d'établir des rapports de naturalisations simplifiés.

- 11 rapports de naturalisation ordinaire.
- 1 rapport de naturalisation complémentaire.

2.4.3 Gestion des accès aux bâtiments communaux

Le bureau de la Sécurité publique gère entièrement les accès aux bâtiments communaux et autres écoles. Le service est notamment chargé de créer les badges de la société DOM, d'en assurer le suivi, d'initialiser les divers lecteurs d'accès, de s'occuper de leur entretien et de leur remplacement, ainsi que d'effectuer de régulières mises à jour. Actuellement, 42 portes d'accès sont munies d'un tel dispositif et sont réparties sur 10 sites (Collège de Prazqueron, salle polyvalente de Prazqueron, école du Rosset, La Villageoise, Four Banal, Ludothèque, école des Esserpys, dépôt de Voirie, Centre sportif du Marais et Maison de commune).

2.4.4 Macarons de stationnement

Nouvelle hausse pour les "Macarons" de stationnement. A fin décembre 2014, nous comptons 129 "Macarons" distribués (101 en 2013). Près du 90 % l'ont été pour des employés de grandes et moyennes entreprises de la commune. Cette hausse est principalement due à l'acquisition, en grand nombre, d'autorisations par la direction de l'enseigne Migros, pour son personnel.

De plus, pour le mois de septembre 2014, 20 autorisations provisoires (1 mois) de stationnement ont été transmises, gratuitement, aux habitants du chemin de la Judée 1, 3 et 5, ainsi que du chemin du Village 26, qui ne pouvaient accéder à leurs places de parkings privées, à cause des travaux de fouille entrepris le long du chemin de la Judée.

2.4.5 Vidéosurveillance

Le système de caméra de surveillance situé à la Déchetterie a permis de dénoncer plusieurs auteurs de dépôts sauvages devant les grilles d'accès. De fréquents contrôles sont effectués par le visionnage des données enregistrées, ainsi que pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel.

Un projet d'implantation d'une quinzaine de caméras a été réalisé dans le courant de l'année. Actuellement, 16 caméras sont réparties aux alentours de bâtiments communaux ainsi que dans des zones considérées comme sensibles. La finalisation des raccordements et des autorisations cantonales seront officialisés en tout début d'année 2015. Par la suite, le système sera entièrement contrôlé par le Service de la Sécurité publique, afin d'éradiquer rapidement les incivilités et autres dommages subis par les édifices. Cette surveillance permettra également d'accroître le sentiment de sécurité de la population.

2.5 Commandements de payer

Durant l'année écoulée, 99 commandements de payer provenant de l'Office des poursuites du district de Lausanne ont été notifiés (167 en 2013). 47 ont été retournés au Service concerné, principalement parce que les personnes recherchées n'étaient pas ou plus domiciliées sur le territoire communal. Depuis juin 2013, les organes de dénonciations ont changé leur méthode de convocation des débiteurs, ce qui explique la diminution des notifications d'actes de poursuites.

2.6 Inhumations, cimetière

30 personnes sont décédées durant l'année 2014 (29 en 2013), dont 14 étaient pensionnaires de l'Etablissement Médico-Social de la commune (EMS Donatella-Mauri). Il y a eu 6 inhumations d'urnes cinéraires et 3 inhumations de corps dans notre cimetière, avec 3 dépôts de cendres au Jardin du Souvenir. 11 corps ont été enterrés dans une autre Commune et 7 urnes sont restées en mains des familles.

2.7 Procédés de réclame

Plusieurs entreprises nous ont sollicités pour installer diverses enseignes. Les demandes des entreprises du village ont été accordées en application des dispositions de la Loi cantonale et de son Règlement entrés en vigueur le 01.04.1990, ainsi que le Règlement communal en la matière du 14.11.1978. Une mise à jour de la Loi doit être discutée prochainement, afin de réajuster les redevances.

2.8 Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

L'Assistant de Sécurité publique est le délégué BPA à la sécurité pour la Commune. Il agit notamment à la recherche d'améliorations dans le cadre de la circulation routière, des infrastructures sportives, ainsi que pour l'habitat et les loisirs. Plusieurs cours de formation continue ont lieu dans l'année.

2.9 Système POCAMA

La nouvelle version informatique d'annonce de manifestations, lancée par le Bureau des Manifestations de la Police cantonale, apporte entière satisfaction. Bien que ce procédé ne soit pas obligatoire, durant l'année écoulée 22 dossiers ont été traités par ce biais, qui permet une centralisation optimale du suivi des demandes.

2.10 Rapport d'activité 2014 de ROMANEL-sur-LAUSANNE établi par la Police cantonale / Gendarmerie

2.10.1 Services spéciaux

La Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne assure toujours des contrôles réguliers sur notre territoire. En 2014, la Gendarmerie est intervenue 515 fois sur le territoire de notre Commune. Il y a eu 23 vols par effraction (27 en 2013) et 144 services préventifs (75 en 2013). Une séance mensuelle entre la Municipalité et les responsables du poste de Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne a lieu, pour obtenir une tendance générale des délits.

2.10.2 Judiciaire

Durant l'année écoulée, la Commune de Romanel a été victime de plusieurs actes de vandalisme et d'incivilités. Quelques auteurs ont pu être identifiés et déférés aux différentes instances compétentes. Actuellement, plusieurs enquêtes pénales sont en cours. Afin d'assurer un suivi, et dans sa volonté de punir les auteurs déférés, notre Commune est représentée par son Assistant de Sécurité publique lors d'audiences de jugements.

3. Contrôle des Habitants (CH)

3.1 Effectif

Une Préposée au Contrôle des Habitants : Mme M. Cuche

Durant ses vacances et lors de divers cours de perfectionnement, Mme M. Cuche a été remplacée par Mme D. Pittet.

3.2 Emploi du temps

Mme M. Cuche gère le Contrôle des Habitants, la police des étrangers, le registre civique et le vote par correspondance. En matière de chômage, toutes les compétences ont été confiées à l'Office Régional de Placement d'Echallens. Les demandeurs d'emploi doivent seulement se présenter au Contrôle des Habitants pour obtenir une attestation de domicile gratuite, nécessaire à leur inscription.

Dès le 01.03.2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. De ce fait, les nouvelles demandes sont enregistrées par le Centre cantonal de biométrie à Lausanne. Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques et la commande se fait toujours auprès de la commune de domicile. Depuis le 2^{ème} semestre 2014, la commande des cartes d'identité auprès de la commune se fait par voie électronique. La commune perçoit depuis le 01.12.2014 60 % du montant de l'émolument (répartition canton-commune) au lieu des 40 % précédemment attribués. Cette inversion de la clé de répartition en faveur des communes se justifie par le surcroît du travail administratif. C'est Mme M. Cuche qui est maintenant responsable de la transmission

électronique des données et de la reproduction photographique, tâche précédemment assurée par le Centre de biométrie à Lausanne. En 2014, nous avons enregistré 149 demandes, soit 89 cartes d'identité adultes et 60 cartes d'identité enfants.

3.3 Population

Etat au 31.12.2013 :	3'289	Cette population est répartie comme suit :	
Arrivées	+ 219	Suisses de plus de 16 ans :	2'110
Naissances	+ 37	Suisses de moins de 16 ans :	435
Départs	- 246	Etrangers de plus de 16 ans :	619
Décès	- 19	Etrangers de moins de 16 ans :	<u>116</u>
Population au 31.12.2014	<u>3'280</u>	Total :	<u>3'280</u>

Les Suisses en résidence secondaire, les frontaliers et domiciles tutélaires ne figurent pas dans ces chiffres.

Les 735 étrangers représentent **59 nationalités** différentes.

La migration de la population de notre Commune durant l'année 2014 a été de 521 unités, soit **15,88 %** de la population moyenne.

Notre Commune compte 537 personnes âgées de 65 ans et plus, **soit 16,37 %** de la population résidente.

Diminution de la population en 2014, **9 habitants**.

3.4 Registre civique - Vote par correspondance

L'entrée en vigueur du vote par correspondance, au printemps 2002, a vu une augmentation sensible de la participation des électeurs. Durant l'année 2014, la participation moyenne aux différents scrutins a été de **59,79 %** pour la votation fédérale du 9 février 2014, **58,26 %** pour la votation fédérale du 18 mai 2014, **54,84 %** pour la votation fédérale du 28 septembre 2014, **49,20 %** pour la votation fédérale du 30 novembre 2014.

D'autre part, durant l'année 2014, le registre civique a contrôlé 15 initiatives et/ou référendums (fédéraux et/ou cantonaux) et validé 485 signatures d'électeurs régulièrement inscrits au rôle.

3.5 Office Régional de Placement (ORP)

3.5.1 Situation

La réception des personnes en recherche d'emploi se fait directement à l'ORP d'Echallens depuis le 01.01.2006.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'emploi au 1^{er} janvier 2006, les chiffres relatifs au chômage ne sont plus communiqués aux Communes.

Néanmoins, vous pouvez consulter le site du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) sur le lien suivant : <http://www.scris.vd.ch> où vous trouverez les détails de la statistique cantonale relative au chômage.

4. Service de Défense Incendie et de Secours – SDIS La Mère

Rapport du Major Bernard Borgeaud, Commandant du SDIS.

4.1 **Ressources humaines**

Effectifs au 01.01.2014 :

Etat-Major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont

Officiers :	7
Sous-officier sup.	1
Sous-officiers :	10
Appointés:	5
Sapeurs :	35
Recrues :	5
Au total :	63

Site opérationnel de Cheseaux

Officiers :	8
Sous-officiers supérieur :	1
Sous-officiers :	5
Appointés :	6
Sapeurs :	17
Recrues :	5
Au total :	42

Site opérationnel de Romanel-sur-Lausanne

Officier :	5
Sous-officier supérieur :	2
Sous-officiers :	5
Appointés :	3
Sapeurs :	20
Recrues :	5
Au total :	40

Le SDIS est complété par une section de JSP comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites:

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 9 arrivées et 29 départs, dus pour la plupart à des déménagements, ou pour raisons professionnelles.

4.2 Formation

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2014, 245 jours de cours ont été suivis au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre PCi de Gollion, ce qui représente 1'766 heures de cours.

4.3 Activités de l'année 2014

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séances de la Commission du feu	4
Séances d'Etat-Major	13
Séances d'Etat-Major de site	2
Exercices officiers	3
Exercices sof	4
Exercices Détachement d'Appui (DAP)	5
Exercices Détachement 1 ^{er} Secours (DPS)	8
Exercices porteurs ARI 1	9
Exercices porteurs ARI 2	9
Exercices porteurs ARI 3	6
Exercices JSP	8
Séances EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Cette année les recrues ont participé directement aux exercices DAP

Les thèmes de l'instruction sont : déploiement des conduites d'extinction, utilisation adéquate des moyens et des agents d'extinction, méthodologie d'instruction (2015), les échelles et divers exercices d'interventions.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé aux championnats Suisse des JSP avec une 12^{ème} place (sur 30).

4.4 Nominations

Plt.	Marti Lionel au grade de capitaine
Lt.	Berthoud Gaël au grade de 1 ^{er} lieutenant
Lt.	Mendez Luis au grade de 1 ^{er} lieutenant
Adj.	Descloux Olivier au grade de lieutenant
Sgt.	Alain Gaille au grade d'adjudant
Sgt.	Dumas Sergio au grade d'adjudant
Cpl.	Campart François au grade d'adjudant
App.	Duport Robin au grade de sergent
App.	Ruchet Elodie au grade de caporal
App.	Freda Alessio au grade de caporal
App.	Lammer Olivier au grade de caporal
App.	Lehmann André au grade de caporal
App.	Ritter David au grade de caporal
Sap.	Cottier Martin au grade d'appointé

Le capitaine Lionel Marti reprendra le site de Romanel en remplacement du cap. Jean-Luc Blanchard, désireux de prendre sa retraite pompier après 28 ans de service.

4.5 Service de garde

Fête nationale du 1 ^{er} août	3 sites
Passeport vacances	3 sites

4.6 Représentations

En outre, notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers et au rapport du SPSL.

4.7 Interventions

Durant l'année 2014, nous sommes intervenus à 109 reprises, contre 96 en 2013. Ces 109 interventions ont mobilisé notre personnel pendant 1'594 heures. Elles se répartissent comme suit :

Feux	28
Alarmes automatiques	27
Inondations	36
Sauvetages	05
Assistance sanitaire	01
Officier de service	01
Renfort éléments naturels	01
Divers	10

4.8 Véhicules

Le 19 septembre 2014, un nouveau véhicule de traction d'une valeur de **Fr. 65'000.--** a été mis à disposition du SDIS la Mèbre par l'ECA.



4.9 Commission du feu

La Commission du feu c'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS, modifier les règlements et conventions du SDIS et le budget 2015. La disparition subite de Jean-Daniel Joerg, membre de la Commission depuis 2010 et ancien Commandant du Mont, a endeuillé la Commission du feu et tous le SDIS.

5. Protection civile

Suite à la nouvelle réorganisation territoriale, le rapport complet des activités 2014 de la Protection civile Région Lausanne-District est à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

6. Sécurité sociale

6.1 **Activités communales**

6.1.1 **Ludothèque "Le Sac à malices"**

Rapport d'activité de Mme F. de Chastonay, du 01.09.2013 au 31.08.2014

- Novembre 2013 : Assemblée Générale de la Ludothèque-Bibliothèque.
Célébration des 25 ans de la création de la Ludothèque et de la Bibliothèque - Après-midi de jeux à la Concorde, suivi par une lecture de contes à la Bibliothèque et d'un petit apéro dans la salle 1803.
- Décembre 2013 : Noël du GSL à Prazqueron, en collaboration toujours avec la Bibliothèque.
- Saison automne /Hiver 2013/2014 : Différentes réunions avec le GSL pour la préparation de la fête au Village 2014.
- Mai 2014 : Fête du Village – Partage d'un espace sous tente avec la Bibliothèque sur le thème de BARBAPAPA. Mise à disposition de Jeux - Machine à Barbapapa.

Nouvel emplacement pour cette édition 2014 de la Fête au Village. Nous avons beaucoup apprécié cette nouvelle expérience.

Organisation d'une bourse d'échange (de cartes Panini) lors de la Coupe du Monde de Football.

La ludothèque n'a pas participé au 1^{er} Août cette année.

Je mentionnerais également les ouvertures de la ludothèque tous les lundis après-midi et mardis soirs, ainsi que l'achat de nouveaux jeux 2 x par an.

Le nombre de familles inscrites s'élève à une cinquantaine.

Notre comité répond encore présent, quelques-unes de nos bénévoles s'en vont, d'autres aimeraient peut-être nous quitter, le renouvellement des équipes est difficile. Peu de jeunes mamans sont disponibles, même quelques heures par mois.

Mme Arnaud s'inquiète de la baisse de fréquentation de la ludothèque depuis plusieurs années. Je n'ai pas de solution miracle. Je ne peux que remercier les membres du comité et les bénévoles pour le temps qu'ils trouvent à donner à cette société, et donc aux enfants de Romanel.

Peut-être qu'un jour nous n'ouvrirons la ludothèque qu'un lundi sur 2 et ainsi coller le retour des jeux avec celui des livres, au 2^{ème} Etage de ce bâtiment !

J'espère que la Commune sera toujours prête à nous soutenir financièrement le jour où nous ne pourrions plus financer la société.

Mais il est vrai que notre enthousiasme de jeunesse s'estompe un peu et que nous aimerions bien trouver du sang neuf pour nous épauler.

6.2 **Bibliothèque "Papyrus"**

Rapport d'activité de Mme Carmen González Tornare

Service de prêt et fréquentation

Le nombre de familles inscrites reste stable, autour des 120-130, ce qui représente environ 285 lecteurs. Le nombre de prêts annuels est en légère augmentation, se situant autour des 13'400, ce qui nous réjouit.

Tâches administratives

Je continue à m'arranger pour effectuer toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de la bibliothèque durant les 12-13 (parfois un peu plus) heures hebdomadaires accordées pour les ouvertures. Ceci comprend les différentes animations et les accueils des classes, le choix et l'achat des nouveautés, le catalogage et équipement des ouvrages, le rangement, la gestion du courrier, la préparation des animations... Le comité de la bibliothèque continue à me soutenir pour une partie de ces tâches et je lui en suis grandement reconnaissante.

Acquisitions

Le budget alloué par la commune, ainsi que celui tiré des cotisations, nous ont permis de compléter et de renouveler certains rayons de la bibliothèque : BD, documentaires, albums...etc.

Les mangas (BD japonaises) étant assez demandés, j'ai procédé à l'achat de nouveaux ouvrages de cette catégorie adaptés aux plus jeunes.

En ce qui concerne le matériel informatique, une nouvelle unité centrale pour le PC, ainsi qu'un nouveau programme, Windows 8, ont été achetés par la commune, car les anciens n'étaient plus assez performants pour les besoins de la bibliothèque.

Animations

Cette année, la bibliothèque et la ludothèque fêtaient leurs **25 ans d'existence**. A cette occasion, le 1^{er} novembre, lors de la "Nuit du conte", un après-midi jeux de la ludothèque et un spectacle musical à la bibliothèque, suivis du verre de l'amitié, ont été proposés. Le public était nombreux, et notre satisfaction de partager avec nos lecteurs ce moment était grande.

Nous avons aussi participé à la "Fenêtre de l'Avent" le 1^{er} décembre, à la salle de Prazqueron, avec les autres sociétés. Un joli moment très convivial.

Le "samedi des bibliothèques" a eu lieu le 1^{er} février 2014. Des lectures en rapport avec le thème de la journée "L'art du voyage" ont eu lieu le matin, et un quizz sur le thème a été mis à disposition des lecteurs pendant quelques semaines autour de cette date.

Au mois de mai, nous avons participé à la Fête au village. Des bricolages ont été proposés aux enfants, sur le thème "Barbapapa", et deux magnifiques "Barbapapa" et "Barbamama" en bois ont été réalisés par le mari de Nathalie Marti. Ils ont trouvé une place d'honneur dans le hall d'entrée de la bibliothèque et de la ludothèque.

En avril-mai, je me suis rendue au Salon du Livre jeunesse de Saint Maurice et au Salon du Livre de Genève. Des événements importants qui permettent de prendre connaissance des nouveautés, ainsi que des tendances actuelles dans le domaine de la littérature jeunesse.

Les classes de Romanel et de Jouxens, au nombre de 15 sont, comme habituellement, passées nous rendre visite 5 à 6 fois dans l'année scolaire écoulée. Il s'agit toujours de moments intenses et riches.

"L'Heure du conte" a eu lieu 7 fois dans l'année, en faisant appel aux conteurs-euses de l'Association "L'oreille qui parle". Cette année, environ 150 enfants ont profité de ces moments de voyage dans l'imaginaire.

Les animations "Né pour lire", adressées aux petits de 0 à 5 ans, continuent à se dérouler les derniers lundis et samedis de chaque mois, avec un succès variable. Tout de même, une trentaine de petits apprentis lecteurs ont partagé de tendres moments de complicité avec les livres en notre compagnie.

En collaboration avec le journal communal "Romanel Info", la bibliothèque continue à faire paraître, tous les deux mois, un article "coup de cœur" au sujet d'un livre qui nous semble particulièrement attachant.

Conclusion

La bibliothèque continue son chemin sereinement, le charme de la page écrite continue à opérer malgré la concurrence des médias électroniques, nous ne pouvons que nous en réjouir.

7. Divers

7.1 *Concept canicule*

Sous l'égide de la Préfecture, les communes sont tenues de développer un concept canicule. La mission des communes, en cas de canicule, est d'assurer le contact avec les personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas déjà suivies par le CMS.

Madame N. Pralong, Secrétaire municipale, a la charge de ce dossier.

Cette organisation se répétera ces prochaines années.

Conclusion

Ainsi se termine la relation des travaux, objets et divers faits qui ont occupé votre Exécutif au cours de l'année 2014.

Nous espérons que ce document puisse servir de base de travail pour la Commission de gestion du Conseil communal.

Merci de votre attention.

LA MUNICIPALITE